

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MAUR DES FOSSES 2019

L'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales stipule que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de la tenue du débat par une délibération spécifique. La fonction du débat, porté par un rapport soumis à l'approbation du Conseil a été singulièrement renforcé par les termes de la loi NOTRe. Le débat doit être précédé de la présentation du rapport annuel sur le développement durable.

Le décret D2312-3 du CGCT précise le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire. Ainsi, il doit comporter les informations suivantes :

- ✓ les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement en précisant les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions, ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre,
- ✓ la présentation des engagements pluriannuels envisagés, notamment les orientations en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes et le cas échéant les orientations en matière d'autorisation de programme,
- ✓ des informations relative à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice,
- ✓ des informations sur la structure des effectifs, les dépenses de personnel, les rémunérations, la durée effective du travail dans la commune.

Ces orientations doivent permettre d'évaluer l'évolution des dépenses et recettes et ainsi les niveaux d'épargne brute et nette ainsi que la situation en matière d'endettement.

L'article 10 de la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 ajoute qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité présente ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et l'évolution du besoin de financement annuel (emprunt minoré des remboursements de dette).

Ces informations sont rendues publiques par la mise en ligne du rapport.

CONTEXTE NATIONAL DES FINANCES PUBLIQUES

La loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour 2018-2022, adoptée le 22 janvier 2018, définit la trajectoire nationale des dépenses et du solde budgétaire de l'ensemble des administrations publiques. Elle prévoit ainsi une baisse du poids de la dépense publique ainsi qu'une diminution de la dette publique à horizon 2022. Elle se propose de mettre un terme aux baisses brutales de dotations à destination des collectivités territoriales pour inaugurer un mécanisme contractuel d'encadrement des dépenses des collectivités afin de les faire contribuer au redressement des finances publiques. Cette démarche s'inscrit dans un cadre partenarial entre l'Etat et les collectivités territoriales. Pour autant, la nouvelle mécanique ainsi adoptée encadre les dépenses des collectivités et constitue un carcan pour le développement de l'action publique locale.

La loi de programmation fixe, à compter du 1^{er} janvier 2018, un objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales et de leur groupement à fiscalité propre à 1,20 %, inflation comprise. L'économie générée ainsi par rapport à une évolution au fil de l'eau des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités est évaluée à 13 milliards d'euros de 2018 à 2022.

Afin d'organiser la contribution des collectivités à la réduction des dépenses publiques et du déficit public, la loi de programmation prévoyait la signature de contrats d'objectifs de trois ans entre l'Etat et les collectivités territoriales les plus importantes avant le 30 juin 2018.

Ces contrats étaient obligatoires pour les régions, départements, communes et établissements publics à coopération intercommunale à fiscalité propre dont les dépenses réelles de fonctionnement constatées pour le compte de gestion du budget principal au titre de l'année 2016 atteignaient un niveau supérieur à 60 millions d'euros (322 collectivités concernées). Les autres collectivités pouvaient demander au représentant de l'Etat la conclusion d'un contrat sur la base du volontariat. Les collectivités qui ont refusé de signer ces contrats se verront imposer une reprise intégrale de l'écart entre leur niveau de dépense et les objectifs désignés. Elles ne pourront pas obtenir de décote du critère de + 1,2%.

Près de 246 collectivités ont contractualisé avec l'Etat : 230 collectivités comprises dans le champ obligatoire de la contractualisation (soit 71 % des collectivités concernées) et 16 autres collectivités sur la base du volontariat.

La ville de Saint Maur des Fossés a souhaité valoriser sa gestion responsable tout en assumant sa part dans le redressement des finances publiques en souscrivant aux termes de ce contrat. Cet engagement avait été préparé par l'adoption d'un budget qui intégrait une nouvelle fois une maîtrise pleine et entière des dépenses de fonctionnement.

Ainsi, au regard des objectifs de bonne gestion qu'elle s'est fixée (maîtrise des dépenses de fonctionnement et une diminution de sa capacité de désendettement), la ville a contractualisé avec le représentant de l'Etat, suite à l'autorisation qui lui a été donnée par le Conseil municipal du 28 juin 2018.

Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans, soit les exercices 2018, 2019 et 2020 et pourra donner lieu à un avenant modificatif sur demande de l'une des parties.

Celui-ci sera d'autant plus nécessaire que la ville entend faire rectifier le montant indiqué de près de 263 millions d'euros de dettes, alors que celle-ci, comme il était indiqué dans notre compte administratif, se situait en 2016 à 258 millions au 31 décembre 2017.

Ce contrat détermine, sur le périmètre du budget principal de la commune un objectif d'évolution maximale des dépenses réelles de fonctionnement de + 1,025 % par an sur la période triennale du contrat. La ville a défini une trajectoire de désendettement, tout en posant les principes de la réduction de son besoin de financement.

CONTEXTE ET MESURES DE LA LOI DE FINANCES 2019

Le projet de loi de finances pour 2019 s'inscrit naturellement dans la continuité des engagements pris dans la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022. Il ne prévoit pas de bouleversements majeurs pour les collectivités territoriales.

La dotation globale de fonctionnement sera maintenue au niveau de son enveloppe globale de 2018 soit 27 milliards d'euros. Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population, de richesse et tiendra compte de la péréquation entre les collectivités du bloc communal en faveur des collectivités les plus fragiles (hausse de la dotation de solidarité urbaine et de la dotation de solidarité rurale).

Les dotations de soutien à l'investissement seront également stables par rapport à 2018 soit 2,1 milliards d'euros dont 1,8 milliards pour les communes.

Votée dans le cadre du projet de loi de finances 2018, la baisse de la taxe d'habitation va se poursuivre en 2019 avec une nouvelle étape de 3 milliards d'euros, appliquée à 80% des foyers assujettis à cet impôt. Une troisième baisse, d'un montant équivalent, est d'ores et déjà programmée en 2020. L'objectif étant une disparition pure et simple de cet impôt en 2021. Le coût global de l'opération est estimé à 20 milliards d'euros. Le projet de loi de finances de 2019 ne prévoit toujours pas de mécanisme de remplacement de taxe d'habitation. Une refonte de la fiscalité locale est ainsi à l'étude selon deux hypothèses :

- ✓ la réallocation des ressources fiscales entre les différentes catégories de collectivités territoriales,
- ✓ l'affectation d'une fraction d'un impôt national.

Ce dispositif laisse les communes dans la plus grande insécurité en les privant d'une visibilité sur leur principale ressource.

De même, les incertitudes institutionnelles continuent de peser sur les coopérations ou mutualisations envisageables.

CONTEXTE SAINT MAURIEN

L'action municipale est conditionnée par un certain nombre d'éléments structurants :

- ✓ des données démographiques déclinantes à l'inverse de l'évolution nationale qui déterminent pourtant le niveau des dotations de l'Etat,
- ✓ des projections démographiques des années 1970 qui avaient déterminées la taille de nos équipements qui aujourd'hui apparaissent surdimensionnés avec une exploitation qui n'a jamais permis l'équilibre,
- ✓ un potentiel fiscal par l'Etat comme sous-mobilisé et qui détermine, outre le niveau de nos recettes, celui de nos dotations et prélèvements obligatoires,
- ✓ une tarification des services considéré par le juge financier comme trop modérée qui certes a été réévaluée cette année mais qui demeure en dessous de la réalité financière du service rendu, ainsi que l'avait observée en 2014, la chambre régionale des comptes,
- ✓ le niveau de dette contractée dont nous avons hérité de nos prédécesseurs représente une masse incompressible de + de 22 millions par an (capital et intérêts) qui vient amputer très largement notre latitude d'action tant en fonctionnement qu'en investissement. Ce niveau de charges financières est exceptionnel parmi les grandes collectivités puisque nous remboursons autant de frais financiers que nous ne consacrons de ressources à la commande publique ou aux subventions,
- ✓ un patrimoine dont l'entretien a été négligé sous les anciennes mandatures nonobstant un niveau d'emprunt élevé.
- ✓ plus récemment, la baisse violente des dotations de l'Etat notamment la DGF pour près de 46 millions d'euros (entre 2013 et 2018) et la hausse continue des prélèvements obligatoires avec un focus sur l'amende SRU notifiée à 6 375 085 € en 2018.

Tous ces éléments confondus et exacerbés ces dernières années ont mis à mal l'équilibre budgétaire de la commune qu'il a fallu réinventer d'une année sur l'autre en apportant les mesures correctrices suivantes sans jamais se départir de principes clairs qu'il appartient d'approfondir :

- ❖ **assainir les finances communales : améliorer les ratios financiers, limiter l'endettement et résoudre la question de sa toxicité,**
- ❖ **recouvrer des marges d'investissement pour faire face au vieillissement de nos équipements culturels, scolaires ou sportifs,**
- ❖ **protéger la qualité de notre cadre de vie, dont l'entretien est coûteux avec ses 186 kilomètres de voirie, ses 13 kilomètres de berges, ses nombreux squares et ses 35 000 arbres (campagne de feuilles, élagage),**
- ❖ **assurer la cohésion sociale de la ville, tout en animant le territoire pour conserver son attractivité.**

I - ASSAINIR LES FINANCES COMMUNALES :

Il s'agissait en 2014 du principal engagement de la majorité eu égard au degré d'urgence requis par la situation financière dans laquelle se trouvait la collectivité.

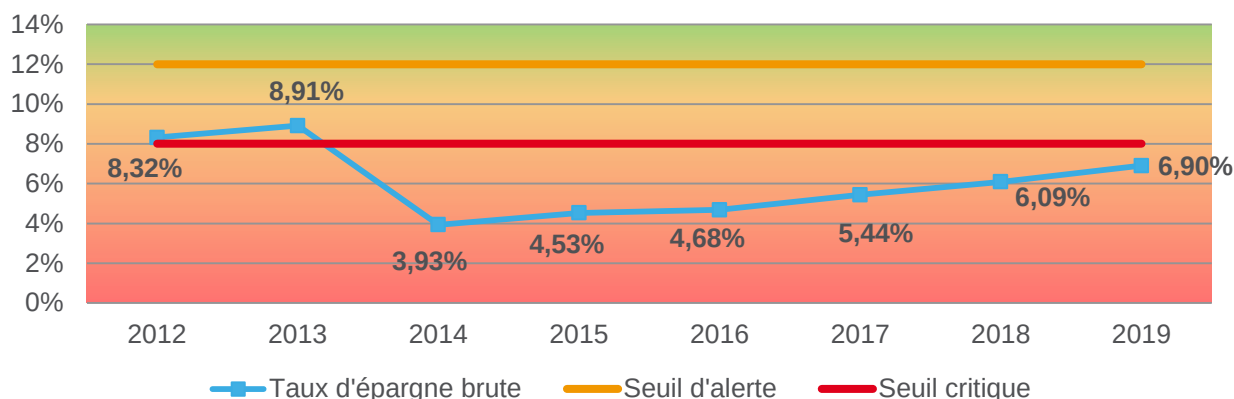
A – CONSTAT DE DEPART :

Cette situation était caractérisée :

- ✓ en premier lieu, par un niveau d'endettement élevé soit 215 365 659,40 €, pour le budget principal et plus de 50 millions d'euros d'engagement pour les budgets annexes, soit une dette consolidée de près de 267 millions d'euros. Par ailleurs, et malheureusement, cette dette était composée essentiellement d'emprunts toxiques (emprunt structuré et ou à taux variable avec des niveaux d'insécurité importants) dont l'évolution potentielle rendait impossibles l'anticipation et la maîtrise du profil de la dette. L'évolution de la parité euro/franc suisse a généré plus d'un million et demi de frais financiers supplémentaires,
- ✓ en second lieu, par un niveau de dépenses de fonctionnement galopant : les frais de ressources humaines passant de 55 millions en 2008 à 65 millions en 2014, des charges à caractère général passant de 22 millions en 2008 à 25 millions en 2014 (avec un pic de 27 millions en 2011).
- ✓ une situation de trésorerie préoccupante que révèle le recours à deux lignes de trésorerie à l'époque qui pouvaient atteindre jusqu'à 18 millions,
- ✓ des niveaux de stocks pléthoriques nécessitant jusqu'à la location d'entrepôts en dehors de la ville,
- ✓ un niveau élevé de subventions versées (jusqu'à 5,2 millions en 2008) et un principe de gratuité dont bénéficiaient les associations jugées totalement irresponsables par la chambre régionale des comptes en 2014. Certaines de ces subventions étaient mêmes contraires aux règles du droit public comme la subvention d'équilibre versée au budget annexe des parcs de stationnement,
- ✓ un recours jugé trop modéré de la fiscalité locale et ceux malgré une hausse continue entre 2009 et 2012,
- ✓ un investissement atone pour un patrimoine délaissé. La chambre régionale des comptes avait d'ailleurs souligné que la commune ne dégagait pas des marges de manœuvre suffisantes pour financer des dépenses d'investissement pourtant nécessaires sans recourir à l'emprunt dont le niveau était, hélas, très préoccupant.

Comme l'avait prévu la chambre régionale des comptes dès 2013, un nouveau seuil de dégradation des comptes avait été franchi après 2012, suite à une amélioration temporaire liée à la hausse de la fiscalité et à la baisse de l'investissement. Le principe de réalité rattrapait les finances communales.

Projection et évolution du taux d'épargne brute sans mesures correctrices



Comme le montre ce graphique, l'évolution du taux d'épargne brute illustre la combinaison de tous ces facteurs aggravants plaçant la ville bien en deçà du seuil d'alerte et conduisant même la trésorière principale municipale à écrire qu'en 2014 : « la ville était en quasi cessation de paiement ». La situation aurait été encore plus dramatique si la ville ne percevait pas les dotations qu'elle recevait encore à l'époque. Pour mémoire, le niveau de DGF perçu en 2010 était de 22 688 249 € et les politiques sportives et culturelles étaient encore largement soutenues avec par exemple une subvention au CRR de 328 000 €. En revanche, la pression de l'Etat était encore modérée avec un FPIC de 345 499 € en 2012, une amende SRU de 1 581 560 € et un FNGIR créé en 2011.

Mais simultanément, à l'installation de la nouvelle majorité en 2014, les relations entre l'Etat et les collectivités se sont profondément transformées avec une rare brutalité puisque :

- ✓ les dotations de l'Etat se sont effondrées dont la DGF :

2013	2014	2015	2016	2017	2018
21 442 076	20 320 163	17 745 065	8 672 002	7 385 474	7 211 772

-1 121 913

- 45 875 904

- ✓ les ponctions obligatoires ont été alourdies avec un FPIC atteignant 3 190 551 € (en 2015), un FNGIR stabilisé mais très handicapant à 14 699 852 €,
- ✓ une amende SRU confiscatoire passant de 1 581 560 € en 2008 à 6 375 085 € en 2018,
- ✓ un train de réformes institutionnelles qui a forcé la collectivité à s'adapter à de nouvelles politiques publiques imposées comme :
 - la réforme des rythmes scolaires qui a impliqué immédiatement des dépenses supplémentaires (frais de personnel et de fournitures),
 - la loi NOTRe avec la création de la Métropole du Grand Paris et des établissements publics territoriaux qui a bouleversé l'appareil

municipal, a complexifié les écritures budgétaires et nous a privé de la dynamique de fiscalité économique.

Priorité absolue de la nouvelle majorité, la volonté de cette politique d'assainissement a donc consisté en des mesures urgentes et à des actions inscrites dans la durée pour retrouver une sérénité financière et une latitude d'action restaurée. Le travail s'est donc inscrit dans l'urgence et dans le temps afin d'inscrire la trajectoire à moyen-terme.

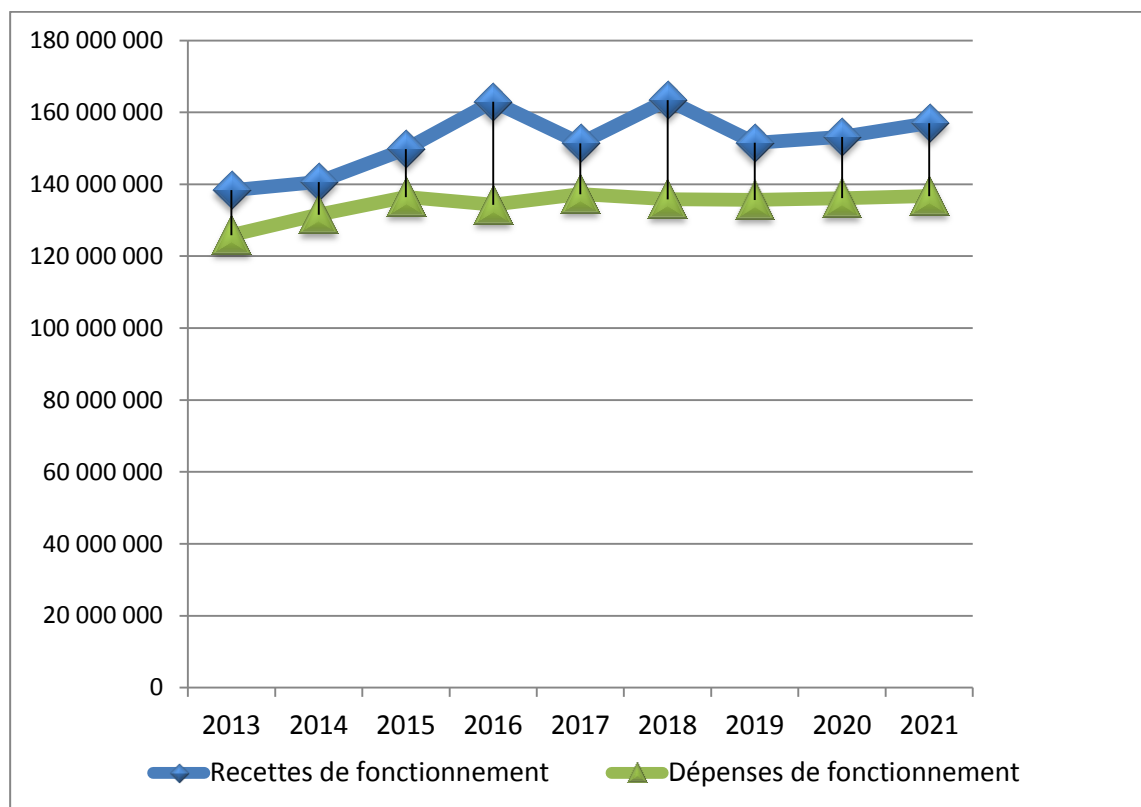
B – MESURES CORRECTRICES :

1 – MESURES URGENTES :

L'avenir et l'indépendance de la ville dépendaient totalement des décisions qui s'imposaient compte tenu de l'effet ciseau qui se profilait de façon certaine.

- ✓ la ville a pris des mesures de bon sens pour un retour à la décence et mis fin à toutes les dépenses somptuaires : différents vœux, frais de représentation du maire, logement et véhicules de fonction pour les membres du cabinet, interruption de certaines manifestations trop coûteuses (dans les années 2000, la ville avait même un marché à procédure adaptée de 50 000 € à 100 000 € destiné à l'achat de champagnes),
- ✓ audit interne des services ayant conduit à la redéfinition du besoin et du contrôle d'opportunité de la dépense avec une réorganisation de la commande publique,
- ✓ mise en place de la gestion de stocks pour un fonctionnement à flux tendu,
- ✓ diminution et vente des stocks inutiles conduisant à une rationalisation des modes de stockage,
- ✓ désensibilisation de la dette avec comme point d'orgue l'adhésion au fonds de soutien, la loi de validation nous ayant privé de toute voie contentieuse. L'adhésion au fonds de soutien a permis de sécuriser la dette en convertissant celle-ci en une dette assainie affectée à un taux fixe augmenté du montant des indemnités de remboursement anticipé (la dette passant ainsi de 214,80 millions à 258,06 millions pour le budget principal). Toutefois, la ville a déposé une demande au fonds de soutien. A ce jour, elle est la commune la plus aidée par le fonds qui versera en 13 annuités une aide couvrant une partie du coût du remboursement anticipé (aucune soultte ne sera supportée par les contribuables),
- ✓ modification des politiques d'achat et questionnement des modes de gestion (production des fleurs par les serres, gestion du parc automobile...).

Le graphique ci-dessous montre l'évolution nécessaire pour corriger l'effet ciseau qui menaçait la ville. Il est à noter que dans les exercices antérieurs à 2014 comme l'avait relevé la chambre régionale des comptes tous les rattachements de dépenses n'étaient pas effectués.



Source : prospective financière avec une projection du compte administratif 2018

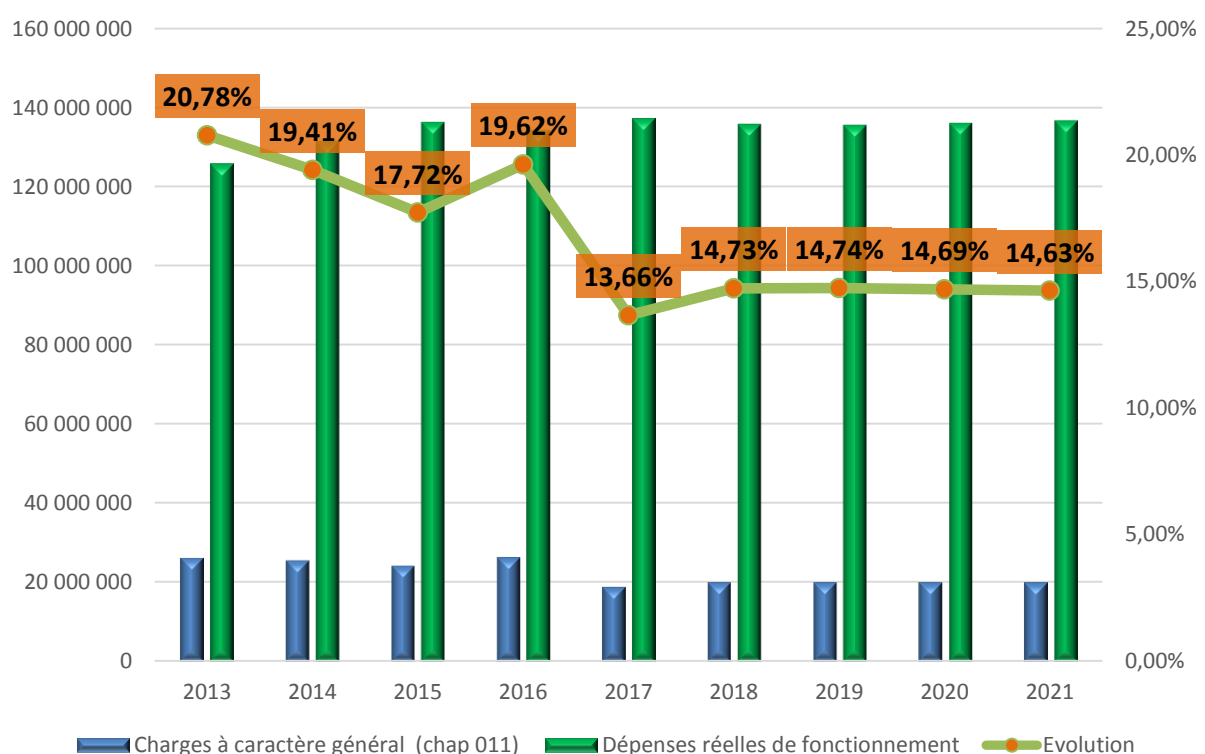
2 – MESURES INSCRITES DANS LA DUREE :

Ces mesures urgentes ont été approfondies et converties en pratiques vertueuses afin de pérenniser ce processus d'assainissement qui aura permis au cours de la mandature de retrouver des marges de manœuvre nécessaires à la mise en œuvre d'un programme d'investissement ambitieux.

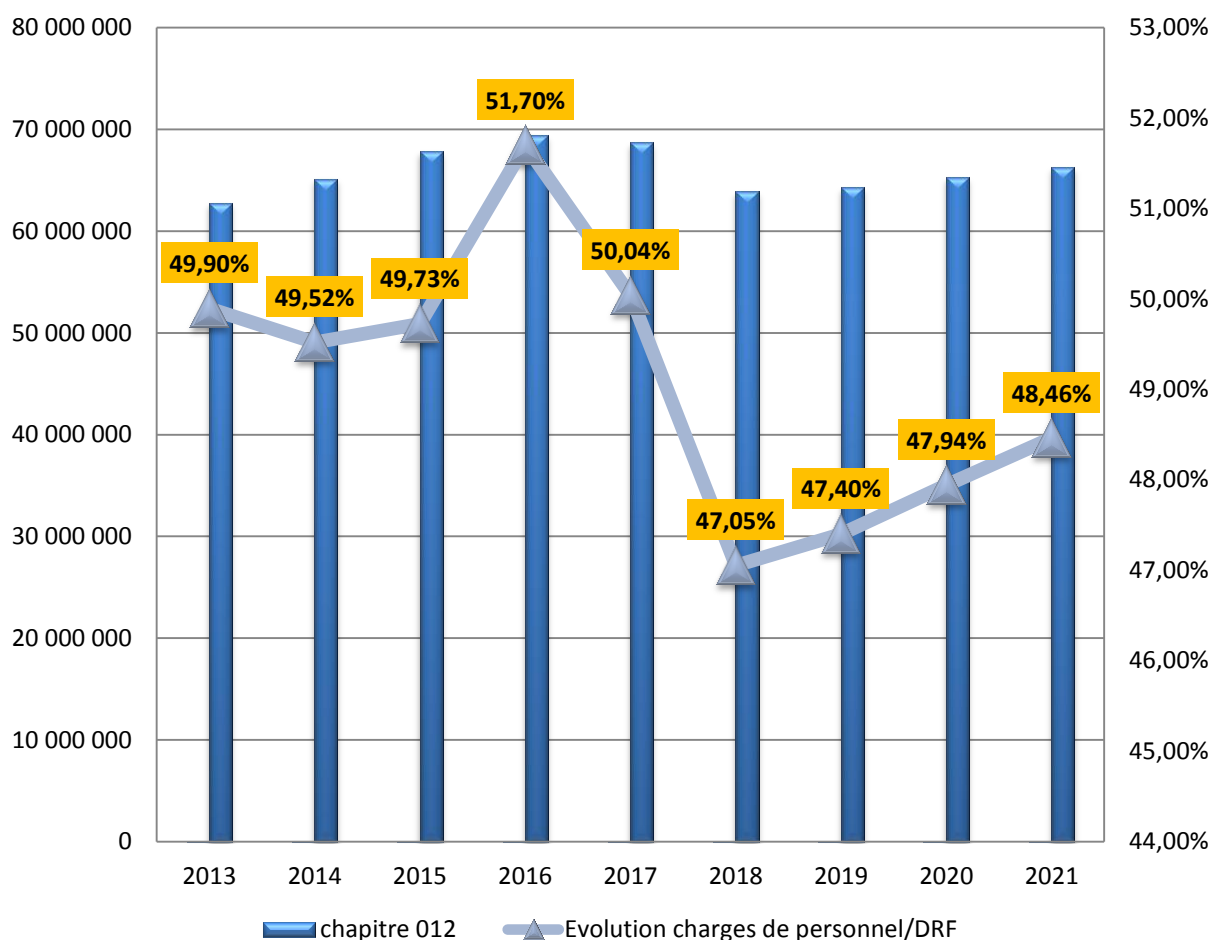
- ✓ pour faire suite à la restructuration de la commande publique, tous les marchés publics ont été remis en question afin de répondre au mieux aux besoins des services. Cette remise en concurrence a généré systématiquement une rationalisation de la dépense et la fin de pratiques douteuses, dans certains cas, dénoncées auprès du Procureur de la République,
- ✓ certains travaux ont été réalisés dans le but de conduire à des économies d'énergie, gage de stabilité de certaines dépenses de fonctionnement,
- ✓ cette action et la rigueur appliquée à l'examen de tous les bons de commande auront permis de réduire les charges à caractère général qui passent ainsi de 25 millions à 20 millions,
- ✓ la même exigence a été appliquée dans la gestion des ressources humaines. Celles-ci ont été maîtrisées malgré une augmentation des charges liées au dégel du point d'indice

et à des réformes gouvernementales telles que la réforme des rythmes scolaires, l'adhésion à l'UNEDIC ou la révision de certaines grilles indiciaires. La force d'inertie des charges de personnels étant très exigeante et lente, **la courbe suivie par ces dépenses s'est enfin infléchi en dessous de 64 millions fin 2018** grâce notamment au non remplacement de tous les départs en retraite et des contractuels, des transferts de personnel vers l'établissement public territorial Paris Est Marne et Bois, de la stricte application de la journée de carence, de la récupération pour moitié des heures supplémentaires effectuées,

- ✓ systématiquement, les subventions versées aux associations ont été conditionnées à l'examen de leur bilan financier et conformément aux recommandations de la chambre régionale des comptes, le principe de gratuité a été revu,
- ✓ il avait été recommandé à la ville de remettre en question sa politique tarifaire afin que le service rendu soit davantage supporté par son usager tout en sachant que la ville en demeure le principal contributeur.
- ✓ la collectivité a été contrainte de revaloriser les recettes fiscales qu'elle perçoit dans une proportion raisonnable mais impondérable compte tenu de la pression exercée par l'Etat au travers du durcissement de l'amende SRU et des nouvelles exigences posées par la loi de finances de 2018,
- ✓ des modes de gestion plus adaptés ont été privilégiés tel que le passage en DSP et ou le recours à des partenaires extérieurs (exemple : transfert de l'ASSAPGD vers un opérateur de grande qualité porteur d'un projet sans coût).



Les chiffres de ce graphique s'entendent et sont projetés au fil de l'eau sans réforme de structure. Mais il est à souligner que les charges auront enfin trouvé leur stabilité pour un avenir en toute sérénité.



Les chiffres de ce graphique s'entendent et sont projetés au fil de l'eau sans réforme de structure mais avec un GVT à 1,50 % qui explique la propre dynamique des charges de personnel.

Ces différentes mesures ont concouru **à restaurer la capacité de trésorerie de la ville**. Celle-ci n'exige plus la mobilisation que d'une ligne de trésorerie que sur des périodes courtes. L'attitude qui consiste **à toujours emprunter moins que ce qu'on rembourse** aura confirmé **la volonté de désendettement de la ville** initiée par la désensibilisation de la dette (confère l'annexe consacrée à la dette).

La coordination de toutes ces actions aura permis **de tendre vers une amélioration des ratios de la ville** et d'aborder sereinement **une contractualisation avec l'Etat**, qui même si elle a été suggérée, vient couronner **une attitude vertueuse et responsable menée depuis le début de la mandature**.

Cette contractualisation intervenue le 29 juin 2018 implique que :

- ✓ les dépenses de fonctionnement demeurent sur cette tendance et ne doivent pas dépasser une croissance supérieure à 1,025 % par an inflation comprise. C'est avec confiance que la séquence du contradictoire avec les services de l'Etat sera abordée, puisque ces dépenses auront même baissé d'une année sur l'autre,

- ✓ la capacité de désendettement de la ville doit suivre une courbe descendante. Elle était de 34 ans après désensibilisation et devra être ramené à 20 ans en 2020.

Ainsi, malgré des forces contraires, avec la baisse des dotations et la pression exacerbée de l'Etat, l'attitude positive qui a consisté à assainir en profondeur les finances communales a permis de relancer progressivement un investissement indispensable au maintien du patrimoine et de l'attractivité de la ville au travers d'un plan pluriannuel dynamique et réfléchi.

L'ATTENTION PORTEE A L'EPARGNE POUR GARANTIR UNE SANTE FINANCIERE PERENNE :

Indicateur central dans l'analyse financière, l'épargne permet d'apprécier l'aisance de la section de fonctionnement et la capacité à se désendetter et à investir.

Epargne de gestion	Recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette
Epargne brute	Recettes réelles de fonctionnement – (dépenses réelles de fonctionnement + intérêts de la dette)
Epargne nette	Recettes réelles de fonctionnement – (dépenses réelles de fonctionnement + intérêts de la dette + remboursement du capital de la dette)



Les épargnes ne tiennent pas compte des opérations de cessions

Libellés	2014	2015	2016	2017
Recettes réelles de fonctionnement : A	140 646 023	149 807 870	162 984 862	151 409 663
Cessions : B	260 372	7 257 634	18 142 451	6 132 311
Recettes de fonctionnement : $A - B = C$	140 385 651	142 550 236	144 842 411	145 277 352
Dépenses réelles de fonctionnement : D	131 558 328	136 432 525	134 293 592	137 252 968
Intérêts de la dette : E	11 571 190	12 876 068	11 144 792	10 965 785
Dépenses de fonctionnement : $D - E = F$	119 987 138	123 556 457	123 148 800	126 287 183
Epargne de gestion : $C - F = G$	20 398 513	18 993 780	21 693 611	18 990 169

Libellés	2014	2015	2016	2018
Epargne de gestion : C - F = G	20 398 513	18 993 780	21 693 611	18 990 169
Intérêts de la dette : E	11 571 190	12 876 068	11 144 792	10 965 785
Epargne brute : G - E = H	8 827 323	6 117 712	10 548 819	8 024 384
Remboursement du capital de la dette : I	8 665 974	8 794 559	9 204 720	11 874 537
Epargne nette (RRF – DRF – cessions + intérêt capital)	161 349	-2 676 847	1 344 099	-3 850 153
Epargne avec cession (RRF-DRF + intérêts du capital)	421 721	4 580 787	19 486 550	2 282 158

Ainsi, les épargnes de gestion restent à un niveau satisfaisant malgré une baisse continue des dotations (notamment pour la DGF : - 45,8 millions), une pression exacerbée de l'Etat (notamment au travers de l'amende SRU) et un train de réformes qui lui a été imposé. La commune aura réussi à neutraliser l'ensemble des chocs successifs. Mais, la très forte augmentation de cette même amende en 2017 conjuguée à un niveau moindre de cessions ont conduit à une épargne nette négative. La collectivité se devait d'augmenter ses recettes via la tarification et la fiscalité (hausse couvrant l'évolution de l'amende SRU passée en quelques années de 1 à 6,5 millions d'euros) afin d'améliorer cet indicateur de façon responsable et assurer ainsi une santé financière pérenne. La prospective à taux de fiscalité constant le démontre d'ailleurs.

L'amélioration de ce ratio était d'autant plus impondérable que la collectivité est désormais tenue par la contractualisation qui l'oblige à respecter une courbe de l'amélioration de sa capacité de désendettement.

Entre 2014 et 2015, la hausse des dépenses de fonctionnement s'explique du fait de l'augmentation de :

- l'amende SRU : 0 € à 2 191 117 €,
- le FPIC : 2 339 362 € à 3 190 551 €,
- les intérêts courus non échus : 503 399 € à 994 504 €.

Entre 2015 et 2016, la différence s'explique principalement du fait de la diminution du :

- FPIC : 3 190 551 € à 1 583 009 €.
- les intérêts courus non échus sont en négatif pour la première fois.

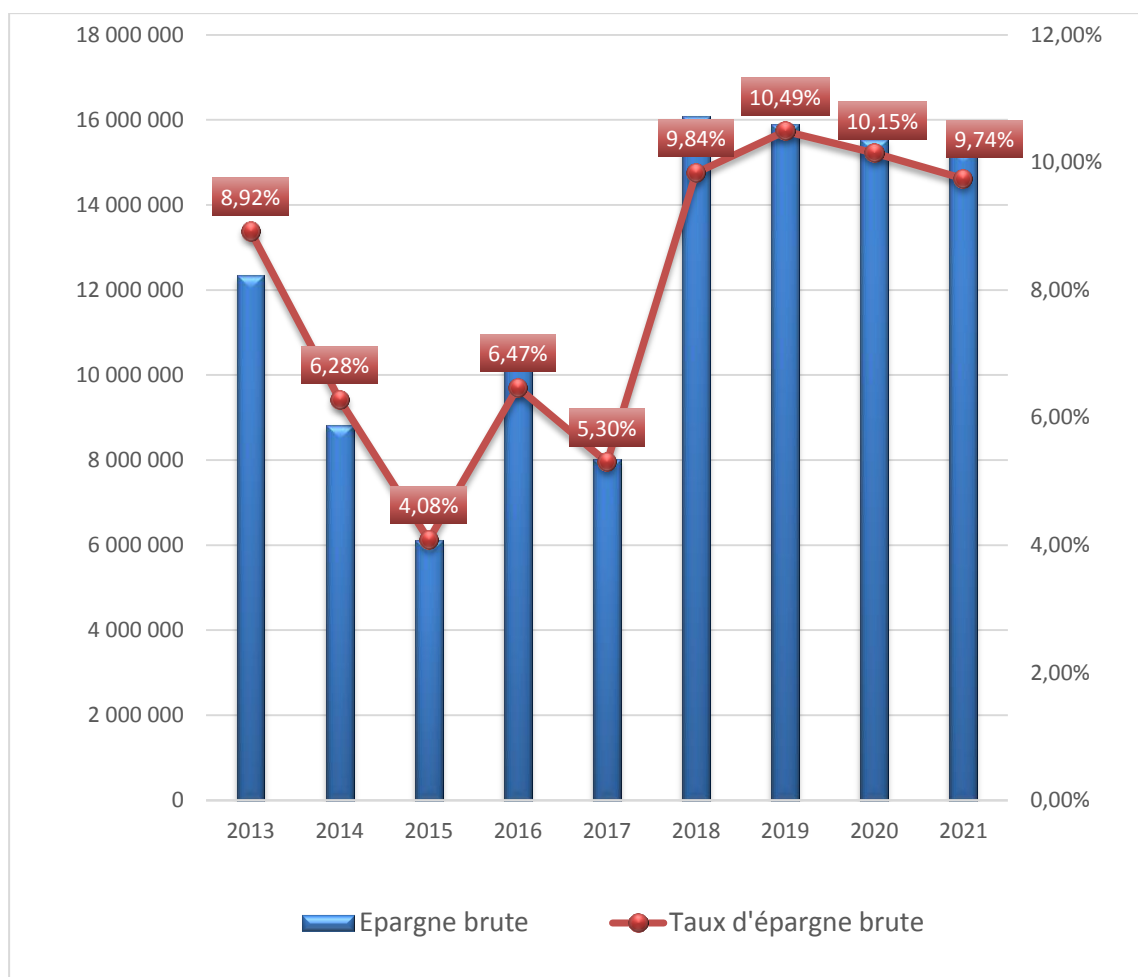
Entre 2016 et 2017, l'amende SRU remonte de manière drastique : 935 286 € à 4 845 758 €.

Entre 2017 et 2018, les efforts consentis, en particulier dans le domaine des ressources humaines, ont permis de résorber l'expansion mécanique des dépenses de fonctionnement liées à des facteurs exogènes.

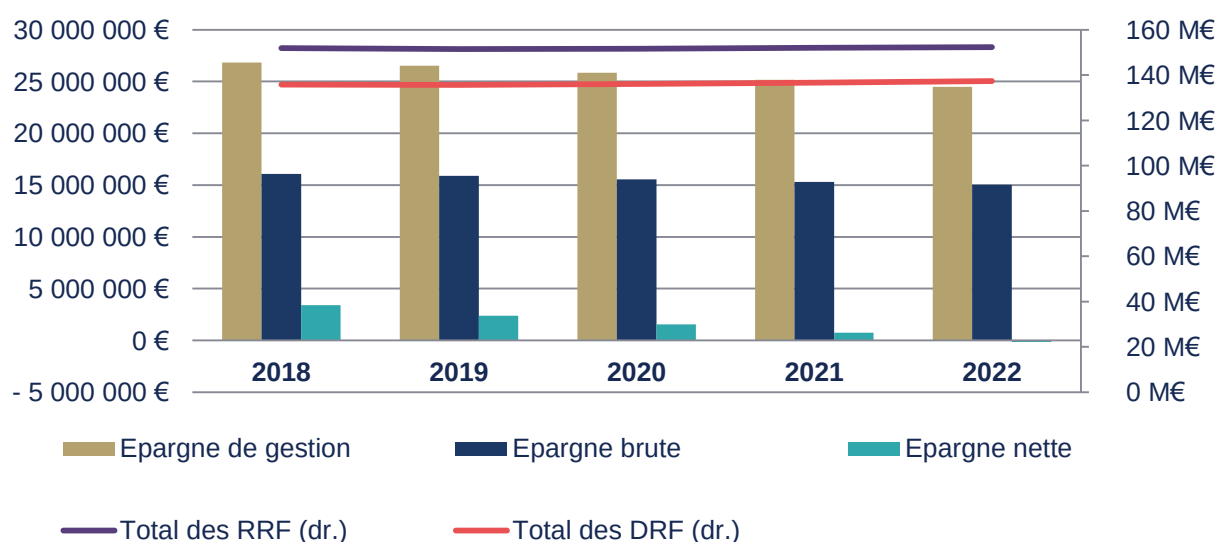
Une prospective à périmètre constant, sans rupture démographique, ni hausse particulière des recettes fiscales ou des tarifs pourrait s'écrire de la manière suivante :

Libellés	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles de fonctionnement : A	163 437 434	150 547 127	153 179 824	156 996 683
Dépenses réelles de fonctionnement : B	135 419 385	135 341 574	135 840 192	136 416 967
Epargne de gestion (RRF - cessions - DRF - intérêts de la dette) : A - B = C	26 894 979	25 5027 871	25 843 527	25 162 946
Intérêts de la dette : D	10 432 250	10 302 319	10 003 894	9 583 230
Epargne brute (RRF - DRF) : C - D = E	16 462 729	15 205 553	15 839 632	15 579 716
Remboursement du capital de la dette : F	12 404 780	13 152 501	13 606 123	14 160 826
Epargne nette (RRF - DRF - cessions + intérêt capital) : E - F	4 057 949	2 053 052	2 233 509	1 418 891
Epargne avec cession (RRF- DRF + intérêts du capital			1 500 000	5 000 000

Les efforts consentis par la municipalité de 2014 à 2018 et l'attitude responsable qui a consisté à mobiliser la fiscalité en 2018 permettent la restauration des épargnes en ayant un recours à l'emprunt très modéré et à un niveau de cessions bien moindre. Cette trajectoire financière ne demanderait pas de recours à un niveau élevé d'emprunts.



Source : prospective financière avec une projection de compte administratif 2018



Comme le démontre, l'histogramme ci-dessus, les dépenses et les recettes évoluent de façon parallèle sans que nous ayons à craindre un effet ciseau, sauf mesures exceptionnelles. Dans ces projections, le niveau de compétences reste à périmètre constant.

II – INVESTIR ET PREPARER L’AVENIR :

La chambre régionale des comptes, dans son rapport de 2014, soulevait le niveau peu élevé et confus des dépenses d’investissement entre 2008 et 2012. Calculé par habitant par rapport à un taux moyen de la strate, il représentait 46,20 % en 2008. Relancé depuis 2014, il s’élève aujourd’hui à 73,62 % (données de la DGFIP). Cette relance est le reflet et la récompense de cette politique d’assainissement des finances. Dans le même temps, les taux d’exécution des investissements se sont améliorés.

A - FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS :

La stratégie financière arrêtée a permis la restauration d’un autofinancement confortable et s’est vue complétée par des recherches de financements variées alternatives à l’emprunt. Celui-ci pesant déjà très lourd sur le budget de la ville (22 millions par an : capital et intérêt confondus), le recours à l’emprunt aura volontairement été limité à 10 millions par an maximum sachant que 5 millions ont été contractés sous l’ancienne mandature à un taux fixe handicapant de 5,65 % contre 1,52 % aujourd’hui.

Les modes de financement alternatifs utilisés ont donc été les suivants :

- ✓ la recherche active de subventions auprès des conseils départementaux et régionaux venant marquer une rupture avec la mandature précédente. Entre 2017 et 2018, près de 5 millions d’euros auront été obtenus pour financer le stade Chéron, le centre sportif Gilbert Noël ou la réhabilitation des bords de Marne,
- ✓ une gestion active du patrimoine de la ville avec une politique de cessions immobilières et mobilières,

2014	2015	2016	2017	2018
260 371	7 257 634	18 142 451	6 132 311	12 933 430

Ce recours aux cessions a permis de financer un PPI ambitieux sans recourir à l’emprunt. L’intérêt des cessions est également de garantir de la trésorerie réelle à l’inverse de certaines recettes de fonctionnement qui restent sans flux (produits des services non encaissés, travaux en régie inscrits en recettes d’investissement par la valorisation de l’actif). Cette stratégie d’investissement sans endettement a été validée par la Direction Départementale des Finances Publiques qui, en rendant son avis, lors de la demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France, a souligné la « soutenabilité de nos projets ».

- ✓ la dation. Confrontée à la dégradation et à la vétusté des maisons de quartiers, et soucieuse de produire des logements, la ville a décidé de céder les emprises foncières de ces maisons avec des clauses de retour d’équipements de service public, offrant des surfaces importantes et renouvelées à l’issue des travaux tant au profit des associations que pour des services publics.

B - INVESTISSEMENTS REALISES EN 2018 :

Après la livraison, entre-autres, les années antérieures d'un nouveau réfectoire, d'un nouveau relai d'assistantes maternelles (RAM), d'une épicerie solidaire, du square Auguste Marin, de la boutique éphémère, de nouveaux parkings et de la rue Déroulède, l'année 2018, conformément aux orientations retenues dans la programmation pluriannuelle d'investissement, aura été marquée par la livraison de projets importants et déjà reconnus par l'ensemble des utilisateurs et usagers :

- ✓ l'achèvement du centre sportif Gilbert Noël,
- ✓ la rénovation du stade Chéron,
- ✓ la réfection du club house du stade Paul Meyer,
- ✓ la restauration du square Beaurepaire,
- ✓ la réhabilitation du théâtre.

La ville a continué à rénover les groupes scolaires, mutualisant les travaux d'accessibilité avec des opérations de rénovation, comme par exemples :

- ✓ la suppression des manchons d'évacuation dans les écoles maternelle Marinville (escalier) et élémentaire des Mûriers (ascenseur et escalier),
- ✓ des travaux de mise en accessibilité pour les écoles maternelle et élémentaire Marinville,
- ✓ des travaux de conformité et hygiène des offices pour les écoles maternelle et élémentaire des Mûriers,
- ✓ la rénovation des locaux (peinture et faux plafonds) pour l'école élémentaire Michelet,
- ✓ la création d'auvents couverts dans les écoles maternelle et élémentaire la Pie, maternelle Châlets,
- ✓ l'alarme de sécurité de l'école élémentaire du centre Auguste Marin,
- ✓ la réfection des huisseries intérieures et extérieures pour les écoles maternelle et élémentaire Marinville, élémentaire la Pie, Michelet et Champignol,
- ✓ la réfection de la toiture ainsi que la réfection des salles de danse et d'activités de l'école Miss Cavell,
- ✓ des réfections de cours des écoles maternelles de la Pie et Marinville.

Dans le même temps, elle a poursuivi ses efforts autour du cadre de vie avec l'achèvement des bords de Marne du secteur de La Pie. En fin d'année, grâce à l'adoption des bons supports de marchés publics, elle a engagé une campagne de réfection de bandes de roulement portant sur près de 5,6 kilomètres de voirie.

C - INVESTISSEMENTS PREVUS 2019 :

L'année 2019 sera marquée par un effort budgétaire encore soutenu en matière d'équipements.

Le cap fixé par l'ADAP, adopté voici deux ans, se poursuit. Les efforts sont maintenus dans le secteur scolaire et périscolaire pour près de 4 600 000 € :

- ✓ le ravalement et l'isolation de l'école du Parc Est,
- ✓ les travaux d'accessibilité sur les écoles Champignol élémentaire et maternelle et Châlets : 700 000 €,
- ✓ les toitures et charpentes : 1 000 000 €,
- ✓ un programme de rénovation des écoles en peinture, électricité ... : 200 000 €
- ✓ le câblage informatique : 187 000 €,
- ✓ le ravalement et l'isolation de l'école Shaken : 150 000 €,
- ✓ SSI sur l'école Michelet,
- ✓ des réfections de cours d'école avec les mêmes sites que pour l'ADAP : 500 000 €,
- ✓ les remplacements d'huissierie : 200 000 €,
- ✓ le remplacement de matériel électroménager dans les offices : 122 000 €,
- ✓ les travaux dans les cours et mise en sécurité des Multi-Accueil Miss Cavell et Brossolette : 150 000 €,
- ✓ travaux d'assainissement pour des problèmes d'infiltration aux crèches des Mûriers et Papillion...

L'aménagement des bords de Marne et des espaces verts va continuer à mobiliser des ressources importantes, pour près d'1 500 000 € dont :

- ✓ la rénovation devenue indispensable de la passerelle de La Pie (730 000 €),
- ✓ le remplacement de l'aire de jeux du Beach (100 000 €),
- ✓ les reprises des concessions et restauration de monuments funéraires dans les cimetières pour près de 240 000 €.

Les travaux de voirie représenteront plus de 4 500 000 € :

- ✓ des travaux sur chaussée 1 500 000 €,
- ✓ des travaux neufs (1 200 000 €).

Les équipements publics bénéficieront de plus 1 500 000 € consacrés :

- ✓ à la réfection des corniches de l'Hôtel de ville et de la verrière,
- ✓ ainsi que les menuiseries extérieures (550 000 €),
- ✓ la réfection des loges des cimetières (200 000 €),
- ✓ la modernisation des feux de signalisation (90 000 €),
- ✓ le renouvellement et l'achat de matériels informatiques (130 000 €),
- ✓ la migration en IP (62 000 €) ...

III- PRESERVER LE CADRE DE VIE :

La municipalité s'est attachée tout au long des différents exercices budgétaires de la mandature à préserver et améliorer le cadre de vie. Cette ambition portée dans les différents chapitres budgétaires revêt tous les aspects.

A- LA PRESERVATION DU CADRE DE VIE COMBINEE AVEC UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DEMEURE UN OBJECTIF PRIORITAIRE :

Dès 2014, afin de faire face à l'application automatique des règles nationales d'urbanisme et au risque d'une gestion technocratique du développement de Saint-Maur des Fossés, la municipalité a entrepris d'élaborer, en concertation avec tous les saint-mauriens et l'ensemble des acteurs concernés, son plan local d'urbanisme. Pour atteindre cet objectif, la ville a consacré des ressources limitées mais indispensables. En 30 mois, entre une chargée de mission « PLU » dédiée, l'équipe projet et le l'assistance à maîtrise d'ouvrage, près de 400 000 € ont été alloués à cette mission. L'adoption de ce PLU, qui projette la ville au niveau démographique à un horizon de 83 à 85 000 habitants, la protège puisque 85% du territoire reste classé en secteur résidentiel.

Depuis l'adoption du PLU, près de 900 autorisations d'urbanisme ont été accordées. C'est ainsi qu'en stock, c'est à Saint-Maur des Fossés que l'on aura autorisé le plus grand nombre de logements en 2017, sans pour autant contredire les caractéristiques propres de notre commune et en respectant dans la mesure, nos obligations en matière de logements sociaux. En effet, ces derniers répondent à des besoins de certaines populations dans leurs parcours résidentiels. Il aurait, toutefois, été inenvisageable de suivre la cadence de production exigée par la loi, sauf à faire courir des risques pourtant reconnus par le PPRI et en sacrifiant la qualité du tissu urbain par une densification ou de la verticalisation.

En 2019, les agents de l'urbanisme continueront à instruire les dossiers et à veiller à l'application des règles. Indirectement, cet engagement municipal représente près de 700 000 €.

La municipalité veille avec vigilance au chantier du Grand Paris Express en consacrant des ressources humaines à la gestion de ce dossier sensible. Des réunions hebdomadaires ont lieu, auxquels il faut ajouter les comités de pilotage.

Dans le même esprit, les concessionnaires sont encadrés et accompagnés. Le règlement de voirie dispose des règles essentielles à respecter afin de préserver au mieux l'espace public.

B- UN OBJECTIF BAIGNADE AU COEUR DE L'ACTION PUBLIQUE :

Acteur majeur du syndicat « Marne Vive », au profit duquel la municipalité met à disposition des locaux, Saint-Maur des Fossés est moteur dans l'objectif de baignade. Elle devrait accueillir un espace dédié à l'horizon 2022.

A ce titre, la ville continue ses efforts en vue d'améliorer la qualité de l'eau de la Marne et l'attractivité de la promenade :

- ✓ en respectant le séparatif « Eaux pluviale et usée », elle abonde le budget de l'assainissement de l'établissement public territorial via le FCCT pour près de 700 000 € (dépense prépondérante dans le FCCT),
- ✓ elle a accueilli plusieurs réunions importantes sur cette question et a mis à disposition de la MGP des compétences d'ingénierie,
- ✓ elle entretient, de façon intense, les bords de Marne ce qui est constitutif de la valorisation de la rivière de la Marne et entend poursuivre ses efforts dans le temps,
- ✓ elle a encouragé les animations et les activités sportives sur la Marne. Exemple : le paddle et l'installation prochaine d'une barge pour faciliter cette pratique, et la mise en place d'un châlet permettant de développer l'attractivité de la Marne au Beach,
- ✓ à compter de 2019, la ville fléchera les recettes collectées via la taxe de séjour pour développer davantage les atouts liés à la Marne.

L'enjeu reste bien la réappropriation de la rivière Marne par tous ses habitants.

C- UN PATRIMOINE ARBORE DIVERSIFIE ET IMPORTANT :

La ville s'enorgueillit d'un patrimoine arboré important. On recense près de 35 000 arbres, dont 17 000 d'alignement. Sa préservation a un coût d'autant plus que nous avons fait le choix d'un calendrier d'intervention restreint prenant en compte les périodes de nidation : élagages, abattages, replantations systématiques ou campagne de feuilles dépassent plus 1 000 000 € annuel, sans compter les conséquences sur les trottoirs puisque le système racinaire détériore la qualité de l'espace public et implique des travaux régulièrement.

D- METTRE LE SERVICE PUBLIC AU SERVICE DE CE CADRE DE VIE :

L'organisation même du service public municipal a été confortée en vue d'embrasser ses différentes problématiques. Respectueux de l'orthodoxie budgétaire partagée par tous les services, ces réorganisations se sont faites sous plafonds des effectifs.

Un service dédié au développement durable a été mis en place. Il porte en grande partie la mise en œuvre de la « *Stratégie de développement durable* ». Cette unité de cinq agents a d'ores et déjà porté différents projets dont :

- ✓ la création du jardin pédagogique, qui assure des ateliers au profit des enfants et des adultes, de publics plus spécialisés,
- ✓ l'opération broyage des déchets verts,
- ✓ l'organisation d'une soupe de quartier à base de légumes produits sur site,
- ✓ la gestion des nuisibles, dont la lutte contre les frelons asiatiques,
- ✓ le suivi des relations avec les acteurs territoriaux,
- ✓ la participation aux travaux de la commission municipale « vélo »,
- ✓ la création et l'entretien des jardins thérapeutiques pour favoriser la sociabilisation et l'autonomie des seniors,
- ✓ l'accompagnement des services dans une conduite écoresponsable de leur fonctionnement.

En 2019, il diversifiera la gamme de ses interventions en organisant, par exemples, une ferme pédagogique temporaire, en ouvrant un parc éducatif pour les chiens et en mettant à disposition du public le « guide de l'animal en ville ». Ce service travaille en synergie avec une chargée de mission rattachée à la Direction Générale des Services qui porte les sujets structurants des problématiques environnementales avec les acteurs métropolitains (MGP, EPT...).

Au dernier trimestre, la ville a rassemblé plusieurs unités de travail afin de territorialiser l'action des agents et de les rendre plus polyvalents : « Saint-Maur proximité ». Forte de 14 agents, cette unité gère les problématiques de stationnement (hors zone rouge), la police de l'environnement veille à la qualité du cadre de vie en assurant les enquêtes riverains et en patrouillant sur le territoire pour relever les petits désordres, tient les points-écoles et renforce la sécurité des manifestations. En 2019, le service atteindra son fonctionnement normal. Outre les coûts des agents affectés (anciens ASVP, membres de la police de l'environnement et agents de secteurs), le service devrait disposer d'un budget de 25 000 € destinés à l'achat de matériels nécessaires à la conduite de leurs actions.

En année pleine, ces deux services représentent près de 800 000 €, charges de personnel comprises.

Enfin, au sein-même des services techniques, la direction de l'espace public a rassemblé les régies propreté et espaces verts, en vue de donner toute la cohérence nécessaire à la gestion de l'espace public. La conduite des campagnes de feuilles, ces dernières années, témoigne de la pertinence de rapprocher les métiers concourant à la qualité de l'espace public. En 2019, l'optimisation de ces services permettra de mettre en place une brigade dédiée à l'entretien des bords de Marne.

IV- ANIMER SAINT-MAUR DES FOSSES :

La municipalité s'est attachée à préserver et développer l'animation et l'attractivité du territoire, tout en recourant soit à des financements innovants soit à des partenariats pour réduire les coûts. Cette vitalité locale a été soutenue par une politique de concertation permanente qui repose non seulement sur le service public mais également sur des stratégies concertées avec l'ensemble des acteurs.

A- CONCERTER :

La démocratie participative à Saint-Maur des Fossés est une réalité ancrée dans les pratiques locales et qui se vit au quotidien. Elle repose non seulement sur les comités de quartiers, déjà anciens et subventionnés, mais aussi sur les enquêtes régulièrement ouvertes ou les mobilisations autour de questions transversales. Seniors, utilisateurs de moyens doux, parents ont été sollicités de manière régulière. La réunion des comités de quartiers au travers d'un conseil tenu mensuellement est une opportunité pour soutenir la vie si typique de nos quartiers.

La réhabilitation des réunions élus-habitants, ou des réunions thématiques, ces dernières années ont été une autre étape dans le dialogue entre les saint-mauriens et la municipalité. Enfin, la ville a pris soin de rencontrer les acteurs lors des grandes réformes, comme cela a été le cas avec l'adoption des nouveaux tarifs des secteurs scolaire et périscolaire.

Depuis plus d'un an, le Conseil des seniors et la Commission Vélo ont permis de rassembler tous les acteurs de ces questions en vue de co-construire des réponses adaptées aux enjeux locaux. Associations, personnalités qualifiées, élus et services procèdent à des diagnostics avant de ciseler les contours d'une stratégie globale et intégrée permettant de faire émerger les réponses les mieux partagées. Ces conseils complètent celui du Conseil municipal des enfants, instance participative de belle tenue qui a permis de faire émerger des projets, dont l'opération « Semaine sans vélo » pour laquelle la ville a acheté des gilets de protection aux enfants pour une somme de 20 067 € à l'automne 2018.

Cette ambition repose également sur l'action du service public qui, au travers du mairie-bus, des boîtes bleues et des distributions aux riverains, assure le lien avec les usagers. Cette philosophie de rapprocher ces derniers et le service public sont au cœur du projet de « Guichet unique » qui accueille les familles pour l'ensemble des prestations qui les concernent.

B- CONSTRUIRE DES DEMARCHES PARTENARIALES :

Que ce soit avec l'élaboration du Projet Educatif du Territoire (PEDT) ou au travers du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), issu de l'adoption de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance signée entre la Préfecture, le Parquet

et les collectivités et opérateurs associés, la municipalité a pris soin de privilégier le dialogue opérationnel pour faire vivre des dispositifs complexes.

La même démarche a été entreprise avec le contrat de ville, élaboré dans le cadre de la politique de la ville, qui vise à améliorer la condition matérielle des habitants du quartier prioritaire des « Rives de la Marne ».

C'est dans ce même esprit que, voici plus de deux ans, la ville a souhaité faire fonctionner son épicerie solidaire avec une association soutenue, plutôt que d'en assurer une gestion directe.

C- FAIRE RAYONNER LA VILLE :

Malgré les contraintes budgétaires, tout en adaptant le format de ses manifestations, la municipalité a soutenu depuis le début du mandat, et comme elle le fera en 2019, différentes manifestations.

Bien plus, la commune veille à diversifier les formes de ses manifestations en renouant avec des opérations populaires permettant, par exemple, de rassembler parents et enfants des accueils de loisirs lors de la fête du périscolaire.

Un socle de solides manifestations a été consolidé, tout en y agrégeant de nouveaux moments forts de la vie saint-maurienne :

- ✓ tout en adaptant les moyens, « Saint-Maur en poche » a été maintenu. Ce festival, moment essentiel de la vie culturelle saint-maurienne a été déplacée afin de faire face aux travaux du « Grand-Paris Express ».
- ✓ en 2018, une nouvelle édition du festival de « Food-truck » a eu lieu. Ce festival, financé par les opérateurs, est soutenu matériellement par la ville qui met à disposition l'espace public et assure la logistique de l'opération tout en se faisant rembourser le coût des heures supplémentaires. Il attire en 3 jours plusieurs dizaines de milliers de visiteurs.
- ✓ en renouant avec la « Fête de la musique », ou en inaugurant ses équipements par des événements festifs, la ville entend démontrer que ceux-ci appartiennent aux usagers.

Dans le même temps, les grands équipements culturels ont été renforcés ou confortés dans leur rôle :

- ✓ la création de l'Etablissement Public Industriel et Commercial rassemblant les activités cinématographiques et théâtrales assure une offre riche et diversifiée couvrant des spectacles populaire, familiaux ou plus avant-gardiste. La ville est la seule à disposer de l'ensemble de ce panel. Le rachat du cinéma des « 4 Deltas » par l'EPIC, subventionné par la commune, garantit le maintien d'une offre cinématographique de proximité dans tous les secteurs de la ville. Plus de 150 000 spectateurs sont attendus dans l'ensemble des trois sites gérés par l'EPIC.
- ✓ le conservatoire à rayonnement régional, dont le statut a été garanti, grâce à l'adoption d'un nouveau projet d'établissement. Sous l'égide de son directeur, il assure ses missions d'enseignement artistique de tous niveaux, signe de son excellence, tout en proposant des concerts et spectacles de haut niveau artistique. Tout en contribuant aux efforts partagés de gestion des ressources humaines, le CRR reste un poste de

dépenses important. Les partenariats recherchés avec d'autres acteurs pourraient permettre d'optimiser les charges.

D- PRESERVER SON ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ECONOMIQUE :

La ville s'attache à respecter ses particularités « villageoises ». Ainsi, après avoir adopté le principe de la préemption commerciale, afin de protéger la qualité du tissu commercial de proximité, elle veille au maintien de marchés en cohérence avec les besoins. Elle a ainsi ouvert un marché dans le quartier de La Pie, puis tenté de protéger le marché de Saint-Maur Créteil en modifiant les horaires d'ouverture.

Deux managers centre-ville accompagnent les commerçants tout au long de l'année dans leurs démarches, leurs animations et sur tous les sujets les impactant. La ville a été vigilante au respect des règles afin que ceux-ci restent dans les effectifs communaux et que cette compétence ne soit pas transférée. Le coût de cette fonction de proximité est de près de 100 000 €.

Illuminations de Noël, braderies ponctuent le calendrier en cohérence avec les animations du délégataire de nos marchés forains, dont la concession a été revisitée cette année en raison de la fermeture temporaire du marché de Saint-Maur Créteil. La ville accompagne certaines professions par les mises à disposition de l'espace public (terrasses d'avril à octobre...).

Le label « Fait à Saint-Maur » dépasse la simple intention de marketing territorial mais a également pour but de maintenir la présence d'un tissu entrepreneurial sur le territoire.

La politique de la petite enfance permet d'aider les parents qui travaillent afin de concilier les exigences professionnelles et familiales.

E- ACCOMPAGNER LES SAINT MAURIENS A TOUS LES AGES DE LA VIE :

La richesse de la ville réside dans ses habitants. L'action de la municipalité depuis 2014 s'est diversifiée afin de couvrir tous les âges en apportant des solutions pour faciliter leur insertion. Malgré les contraintes budgétaires, le soutien aux associations a été maintenu. Celles-ci jouent un rôle clé et permettent à la société civile d'offrir des prestations que la puissance publique ne saurait porter au risque d'étouffer l'initiative privée.

En améliorant la sécurité sur le territoire, par le maillage de vidéoprotection, puis en armant les agents, en développant les équipes cynophiles, la municipalité crée les conditions du vivre-ensemble en toute tranquillité.

Ce pré-requis atteint, la ville a élargi les offres d'activités au profit de toutes les générations. Un premier city-park a été ouvert. Un deuxième devrait être proposé ces prochains mois dans le quartier de Saint-Maur Créteil. Des ateliers sont proposés aux seniors pour maintenir leur autonomie le plus longtemps possible. En 2019, la solidarité intergénérationnelle sera au cœur

des préoccupations avec une accélération des projets « seniors » et autour du handicap. L'agenda d'accessibilité, une exposition destinée à désenclaver le regard sur le handicap, les travaux du PAVE, mais également le citoyen à l'IME et un concours via un bail au profit d'une association accompagnant des enfants témoignent de la vitalité municipale dans le domaine.

La municipalité s'est engagée au côté des acteurs médicaux en vue de stabiliser leur présence sur le territoire. Elle a ainsi soutenu l'ouverture d'une première maison de la santé publique, puis cette année, au travers de l'OPH, elle a participé au projet de maison de la santé publique universitaire qui ouvrira au premier trimestre 2019. Ce continuum se traduit par l'engagement financier de 90 000 € annuels au profit de l'EHPAD de l'Abbaye destinés à financer leur nouvel établissement avec en contrepartie le soutien à une ouverture renforcée des lits saint-mauriens aux habitants de la commune.

Avec le lancement de grands projets visant la jeunesse, la municipalité souhaite prendre sa part de responsabilité dans l'accompagnement de publics parfois délaissés par la commune. Certaines manifestations, dont celles autour du street-art au carré Médicis ou à l'ancien gymnase Gilbert Noël répondent à des attentes fortes.

V- UN BUDGET 2019 QUI PORTE L'EMPREINTE DU REDRESSEMENT DES FINANCES COMMUNALES AVEC L'AMELIORATION DE SES EPARGNES, GARANTIE D'INDEPENDANCE ET DE PERENNITE DE SON ACTION

Malgré le choc évoqué des contraintes nationales, les marges d'autofinancement ont été rétablies, ainsi que les capacités de trésorerie, venant crédibiliser la parole saint-maurienne sans, toutefois, que le poids de la dette ne libère la commune de ses sujétions habituelles et de la vigilance des services de l'Etat.

Le budget 2019 se placera donc sous le signe de la rigueur qu'il faut poursuivre, avec de nombreuses incertitudes, tout en demeurant une année budgétaire qui viendra consacrer les principes et orientations retenues ci-dessus. En revanche, les grandes masses ne seront pas impactées par des mouvements institutionnels (transferts) ou économique (changements de modes de gestion). Les seuls correctifs à ces deux opérations concernent les conséquences du transfert du développement économique en année pleine à l'établissement public territorial et du musée (environ 800 000 €, avec une hausse du FCCT conséquence de la mutualisation de la dépense), ainsi qu'à l'intégration des emprunts des parcs de stationnement au sein du budget primitif. La dotation d'équilibre de l'EPIC sera adaptée à un rythme annuel de programmation du théâtre, la saison 2018 ayant été amputée de plusieurs mois de programmation en raison des travaux.

Les orientations budgétaires retenues viendront consacrer l'ensemble des principes énoncés dans ce document.

En fonctionnement, les politiques publiques orientées vers les familles seront, comme elles l'ont toujours été, sanctuarisées. Toutefois, la ville poursuivra le développement de ses actions vers des populations fragilisées par les incertitudes institutionnelles et le rythme biologique (séniors, personnes handicapées). Les ambitions soulignées ci-dessus sur certaines thématiques seront poursuivies (développement durable, action sociale...).

En investissement, le plan pluriannuel met l'accent sur les travaux dans les établissements scolaire, sportifs et culturels ainsi que sur les projets améliorant les performances énergétiques. La deuxième phase concerne l'espace public.

A- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

1 – LES RECETTES :

Les ressources de la ville proviennent presque exclusivement des contribuables, en partie des usagers et de manière plus marginale de l'Etat. Les marges de manœuvre sont donc limitées.

❖ Les dotations :

Inéligible à la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), la ville n'a pour principal concours que la dotation globale de fonctionnement (DGF). Celle-ci constitue la dotation versée par l'Etat en dépit de la baisse continue dont elle fait l'objet depuis 2014. Elle est constituée de deux parts :

- ✓ la part forfaitaire qui correspond à un tronc commun perçu par toutes les collectivités bénéficiaires,
- ✓ la part péréquation dont les composantes sont reversées aux collectivités les plus défavorisées.

Pour 2019, même si son montant est maintenu nationalement, la ville connaît un écrêtement de sa DGF du fait de sa richesse par rapport à son potentiel fiscal. En 2019, elle est estimée à 7 061 772 €.

2007	2014	2017	2018
22 074 979	20 320 163	7 385 476	7 211 772

La ville perçoit aussi la dotation nationale de péréquation. Elle est inscrite au même montant que celle notifiée en 2018 : 1 104 191 €.

2017	2018	2019
915 000	1 104 191	1 104 191

Quelques subventions viennent abonder les recettes, mais elles sont liées soit à des appels à projets (politique de la ville, par exemple) ou sur des critères spécifiques (subvention au CRR de 50 à 70 000 €, représentant moins de 3% du coût de fonctionnement de l'équipement).

❖ Les produits issus de la fiscalité

Les recettes fiscales sont constituées par :

- ✓ les trois taxes ménages : taxe d'habitation (en cours de disparation), taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- ✓ les allocations compensatrices versées par l'Etat au titre des exonérations.

L'évolution du produit des contributions directes résulte de la variation de deux éléments : la base et le taux. Les bases d'imposition des taux ménages sont déterminées par la revalorisation nominale fixée dans la loi de finances (+1,2 % en 2018 contre 0,4% en 2017) et la variation physique sur le territoire (comme par exemple les constructions ou les démolitions de bâtiments).

Bases réelles d'imposition	2015	2016	2017	2018
Taxe d'habitation	207 667 352	206 266 802	206 908 322	210 537 764
Evolution	1,85 %	-0,67 %	0,32 %	1,76 %
Taxe foncière	147 363 429	149 013 676	150 017 725	151 948 192
Evolution	1,05 %	1,12 %	0,68 %	1,29 %
Taxe foncière non bâtie	203 105	203 499	210 771	270 838
Evolution	3,42 %	0,20 %	3,58 %	28,50 %

Source état 1288 M

Produits	2015	2016	2017	2018
Taxe d'habitation	48 884 895	48 555 205	48 706 219	53 771 345
Taux	23,54 %	23,54 %	23,54 %	25,54 %
Taxe foncière	21 529 797	21 770 898	23 569 147	26 651 713
Taux	14,61%	14,61 %	15,71 %	17,54 %
Taxe foncière non bâtie	72 935	203 499	75 688	102 675
Taux	35,91%	35,91 %	35,91%	37,91%

Enfin, il faut ajouter les produits des services. Ceux-ci représentent plus de 20 millions €. Restauration, participation des familles aux prestations de la petite enfance, périscolaire, inscriptions au conservatoire, macarons de stationnement, droits de voirie, billetterie des piscines sont les principaux points de recettes.

L'attribution de la compensation métropolitaine (ACM) permet de percevoir plus de 18 millions € mais il ne s'agit que de la réaffectation des recettes issues de la fiscalité économique que nous avons perdu suite à la création de la Métropole du Grand Paris.

En 2019, la stabilisation des recettes et dépenses permettra de ne pas opérer de prélèvements supplémentaires.

Le volume des prélèvements fiscaux restera inchangé en 2019. La taxe foncière sera revisitée comme les années précédentes à la hausse pour réajuster le niveau de la TEOM, à la baisse, qui passe de 6,60 % à 5 %. Cette hausse est neutre pour les contribuables. La ville continue

cette trajectoire de diminuer le taux de la TEOM pour qu'elle soit au niveau des dépenses effectives de collecte et de gestion des déchets. Les abattements restent inchangés.

Les tarifs seront revalorisés selon l'inflation.

2- LES DEPENSES :

Malgré la rigidité de certaines dépenses et l'évolution mécanique de certaines d'entre-elles (fluides), le niveau des dépenses sera non seulement contenu, mais en retrait par rapport à l'exercice précédent. Cette situation résulte des efforts engagés depuis plusieurs années.

- ✓ Les charges de personnel font l'objet d'un traitement spécifique dans un chapitre ci-dessous le 012. Il convient juste d'indiquer que les inscriptions seront prudentes afin de faire face à d'éventuelles mesures gouvernementales. Elles devraient diminuer pour atteindre 64 200 000 € (hors assurances du personnel).
- ✓ Les dépenses à caractère général se situeront à hauteur de 37 millions d'euros pour les chapitres 011, 65, 66, 67, 68),
- ✓ les intérêts de la dette se situeront à plus de 10 000 000 € car la dette des parcs de stationnement est intégrée désormais dans celle de la ville.

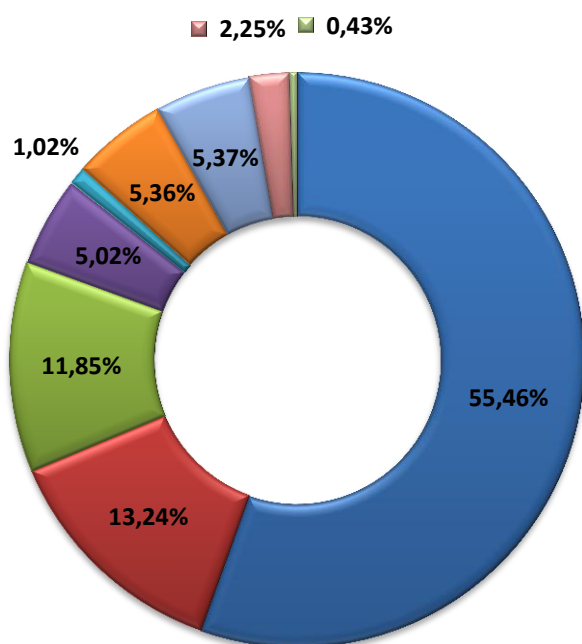
Un autofinancement à hauteur de 17 millions sera dégagé de la section de fonctionnement pour abonder la section d'investissement porté à 33 264 091 €.

SYNTHESE DES RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PROJETEES POUR L'EXERCICE 2019

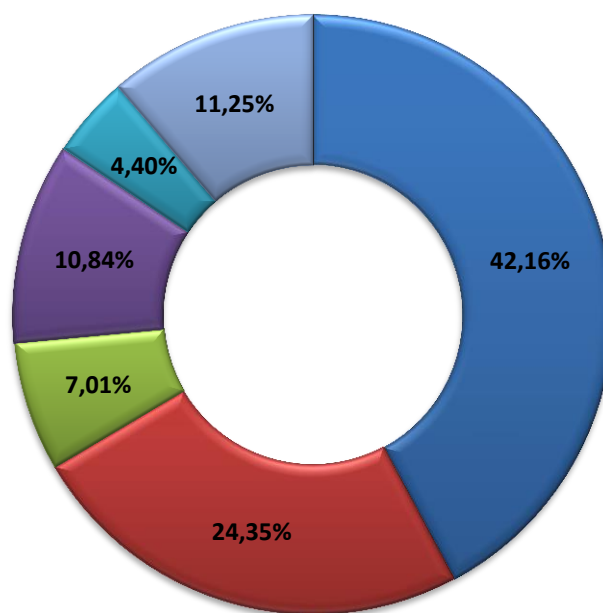
Recettes	BP 2019	Dépenses	BP 2019
Recettes fiscales	84 459 000	Dépenses de personnel	64 200 000
Recettes courantes	20 160 660	Charges courantes	37 076 125
Attribution de compensation	18 040 894	Intérêts de la dette	10 667 695
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	7 643 440	Prélèvements FPIC, FNGIR	16 506 655
Allocations compensatrices	1 549 437	Amende SRU	6 700 000
Dotations	8 165 963	Provision	5 000
Droits de mutation	8 182 265	Autofinancement	17 124 091
Fonds de soutien	3 427 907		
Travaux en régie	650 000		
Total des recettes	152 279 566	Total des dépenses	152 279 566

Perspective : ces montants pourront être ajustés lors de l'adoption du budget primitif de l'exercice 2019. Ces chiffres dépendent des notifications faites par l'Etat aussi bien en dépenses qu'en recettes.

Prévisions des recettes et dépenses de fonctionnement 2019



- Recettes fiscales
- Recettes courantes
- Attribution de compensation
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- Allocations compensatrices
- Dotations



- Dépenses de personnel
- Charges courantes
- Intérêts de la dette
- Prélèvements FPIC, FNGIR
- Amende SRU
- Autofinancement

B- LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dans le domaine des investissements, en 2019, la ville entend intensifier ses efforts autour de la voirie, avec une attention particulière sur les mobilités douces. Des travaux de tapis et travaux neufs, en fonction de l'état profond de la chaussée vont se succéder.

L'agenda d'accessibilité sera respecté et les engagements pris dans le domaine permettent de procéder à des travaux de réhabilitation des groupes scolaires (auvent, huisserie, peinture...). Les engagements en investissement s'élèveront à plus de 19 millions d'euros.

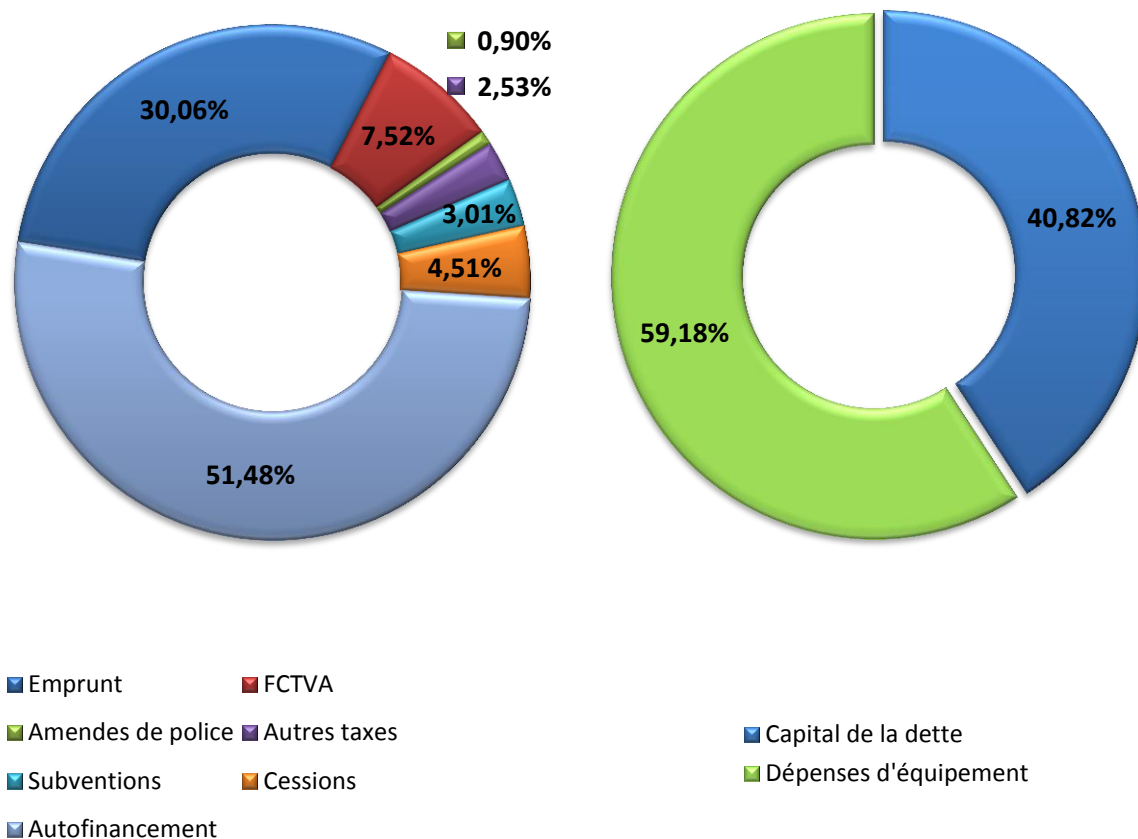
Outre un recours à l'emprunt dont le niveau restera toujours en deçà du remboursement en capital, le besoin de financement restera négatif pour près de 3,5 millions d'euros, la ville financera la section investissement (essentiellement composée des dépenses d'équipement et du remboursement du capital - soit 13 millions d'euros en 2019 pour ce dernier poste) grâce à l'autofinancement, le fonds de compensation de la TVA, les recettes classiques de cette section (taxe d'aménagement, produit des amendes de police), des cessions et des subventions.

Face aux un peu plus de **33 millions d'euros de dépenses réelles d'investissement**, les principales recettes en investissement programmées sont les suivantes :

Recettes	BP 2019	Dépenses	BP 2019
Emprunt	10 000 000	Capital de la dette	13 580 000
FCTVA	2 500 000	Dépenses d'équipement	19 684 091
Produit des amendes de police	300 000		
Autres taxes	840 000		
Subventions d'investissement	1 000 000		
Cessions	1 500 000		
Autofinancement	17 124 091		
Total des recettes	33 264 091	Total des dépenses	33 264 091

Perspectives : ces montants pourront être ajustés lors de l'adoption du budget primitif de l'exercice 2019. Ces chiffres dépendent des notifications faites par l'Etat aussi bien en dépenses qu'en recettes.

Prévisions des recettes et dépenses d'investissement 2019



En conclusion, avec ce budget, les engagements pris au travers du contrat financier avec l'Etat seront ainsi tenus, tant :

- ✓ **en dépenses de fonctionnement : ratio où les engagements seront largement dépassés avec non une hausse maîtrisée mais une baisse des dépenses,**
- ✓ **au niveau du besoin de financement qui restera négatif**
- ✓ **ainsi que pour la capacité de désendettement qui sans atteindre les ratios bancaires resteront sur la trajectoire partagée avec les services de l'Etat.**

ANNEXE RELATIVE A LA GESTION DE LA DETTE

L'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales de la loi NOTRe prévoit que les orientations générales du budget doivent s'accompagner d'informations sur la structure et la gestion de la dette pour les collectivités de plus de 10 000 habitants.

Au 1^{er} Janvier 2019, la Ville comptabilise 49 emprunts.

L'encours de la dette au 31/12/2018 s'élève à 255 122 751,32 € contre 257 448 773,54 € au 31/12/2017 soit une baisse de 2 326 022 € (-0,90 %).

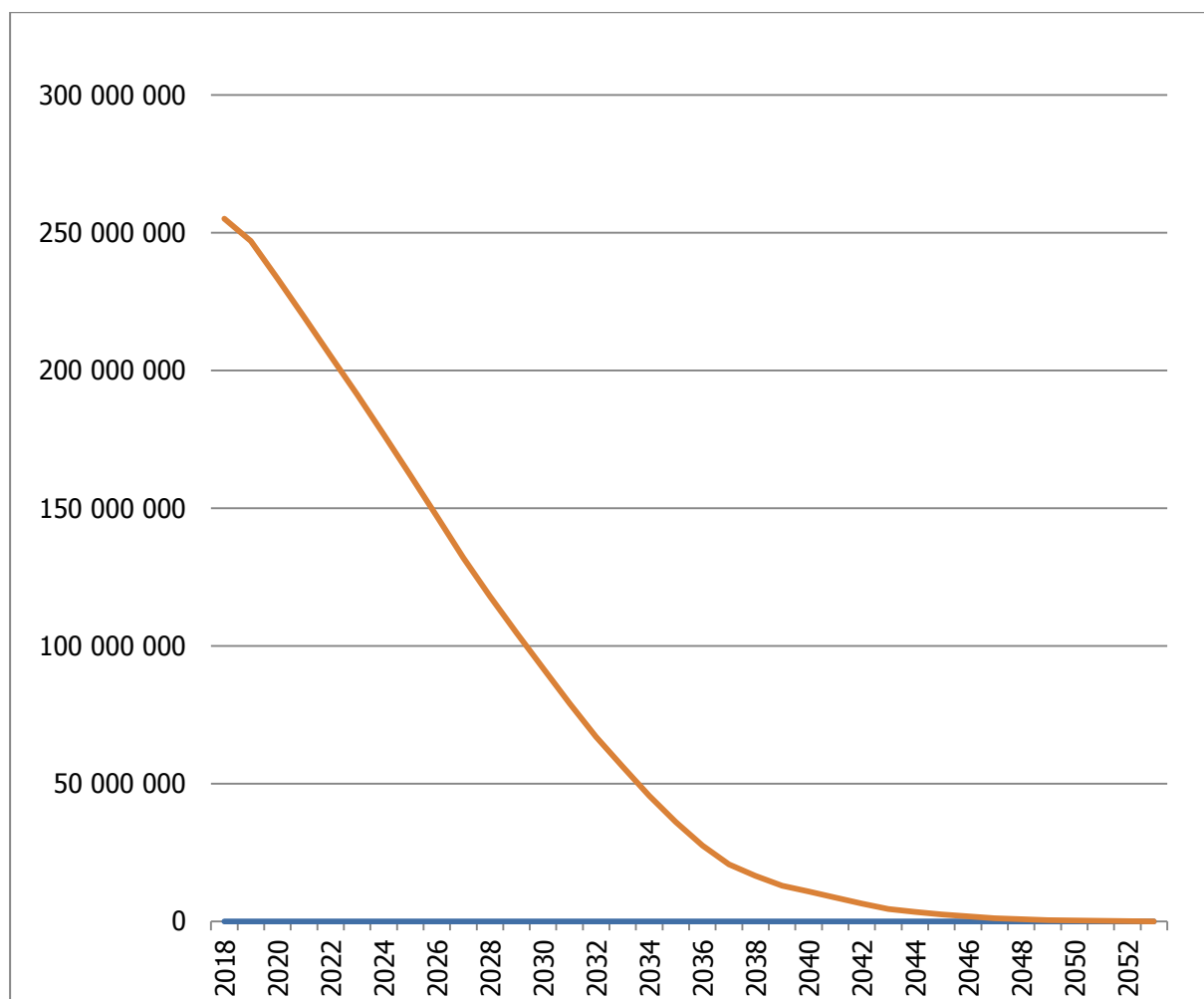
L'évolution de l'encours de la dette suit la même tendance que l'année dernière. Elle affiche une baisse. Les montants considérés sont ceux du 31 Décembre de l'année N.

Année	Capital restant dû	Evolution en %
2018	255 122 751,32 €	
2019	246 970 250,61 €	-3,20
2020	233 364 127,37 €	-5,51
2021	219 482 134,08 €	-5,95
2022	205 280 490,67 €	-6,47
2023	191 193 218,28 €	-6,86
2024	176 773 997,87 €	-7,54
2025	162 022 252,36 €	-8,34
2026	146 952 571,68 €	-9,30
2027	131 972 197,84 €	-10,19
2028	118 049 900,37 €	-10,55
2029	104 865 077,77 €	-11,17
2030	91 914 049,12 €	-12,35
2031	79 118 355,25 €	-13,92
2032	67 017 487,89 €	-15,29
2033	56 105 521,78 €	-16,28
2034	45 604 047,34 €	-18,72
2035	36 108 831,02 €	-20,82
2036	27 563 455,66 €	-23,67
2037	20 683 936,68 €	-24,96
2038	16 514 943,48 €	-20,16
2039	12 984 807,09 €	-21,38
2040	10 832 047,34 €	-16,58
2041	8 647 816,48 €	-20,16
2042	6 430 531,55 €	-25,64
2043	4 498 075,24 €	-30,05
2044	3 424 036,82 €	-23,88
2045	2 546 445,80 €	-25,63
2046	1 781 779,62 €	-30,03
2047	1 179 839,11 €	-33,78
2048	740 414,50 €	-37,24
2049	463 284,83 €	-37,43
2051	228 300,20 €	-34,44

Année	Capital restant dû	Evolution en %
2052	103 275,44 €	-54,76
2053	0,00 €	

Depuis le début de la mandature, la ville poursuit sa politique de désendettement en remboursant un montant du capital supérieur à celui de l'emprunt nouveau. Cette stratégie se poursuit en 2019 car la ville prévoit un remboursement de capital à hauteur de 13 152 500 € et que le montant de l'emprunt nouveau sera inférieur à ce remboursement.

Profil d'extinction au 31/12/2018

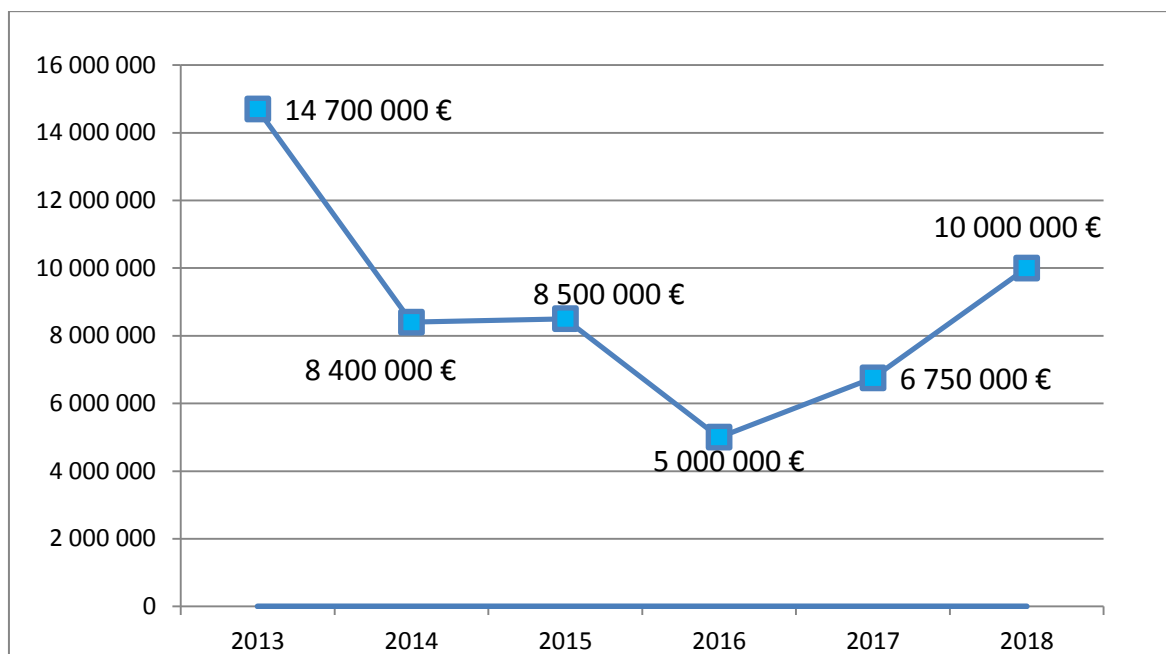


La ville a levé deux emprunts à la caisse d'épargne sur l'exercice 2018 :

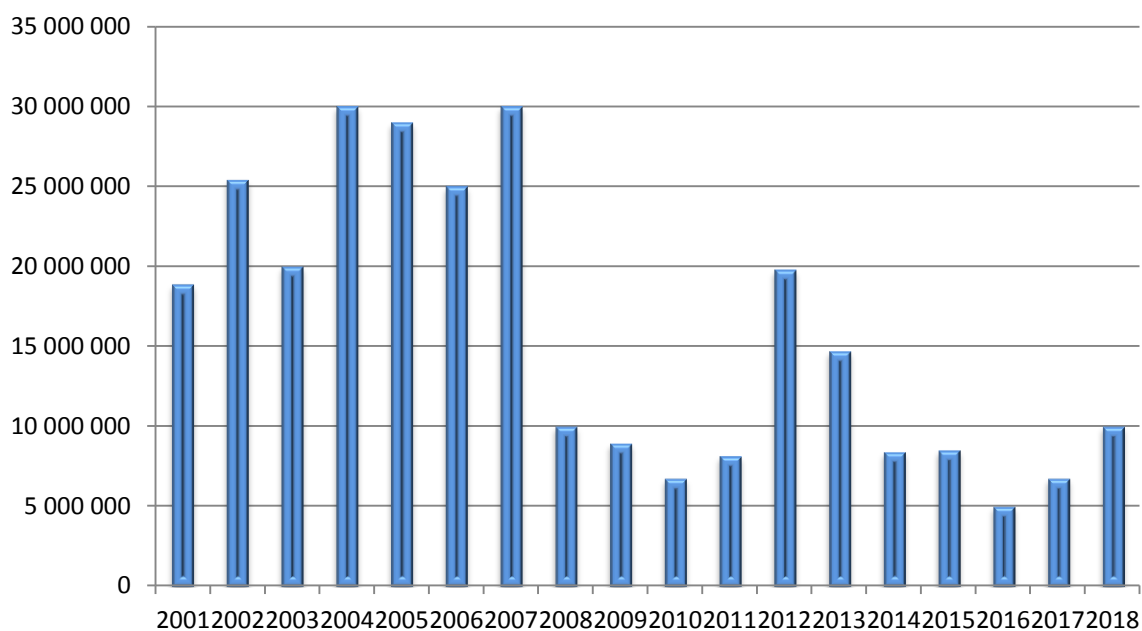
- ❖ un emprunt de 5 millions à un taux fixe de 5,65 % (emprunt contracté en 2012 pour le financement des investissements futurs de la ville de 2012 à 2019 soit 40 millions),
- ❖ un emprunt de 5 millions à un taux fixe de 1,52 % . La ville a profité des taux favorables proposés sur le marché.

Selon le graphique ci-dessous, la levée d'emprunts depuis 2013 suit une trajectoire normale par rapport aux investissements que la ville entreprend. En 2018, il a fallu payer des investissements tels que le centre sportif Gilbert Noël, l'achèvement du stade Chéron et la réfection du théâtre.

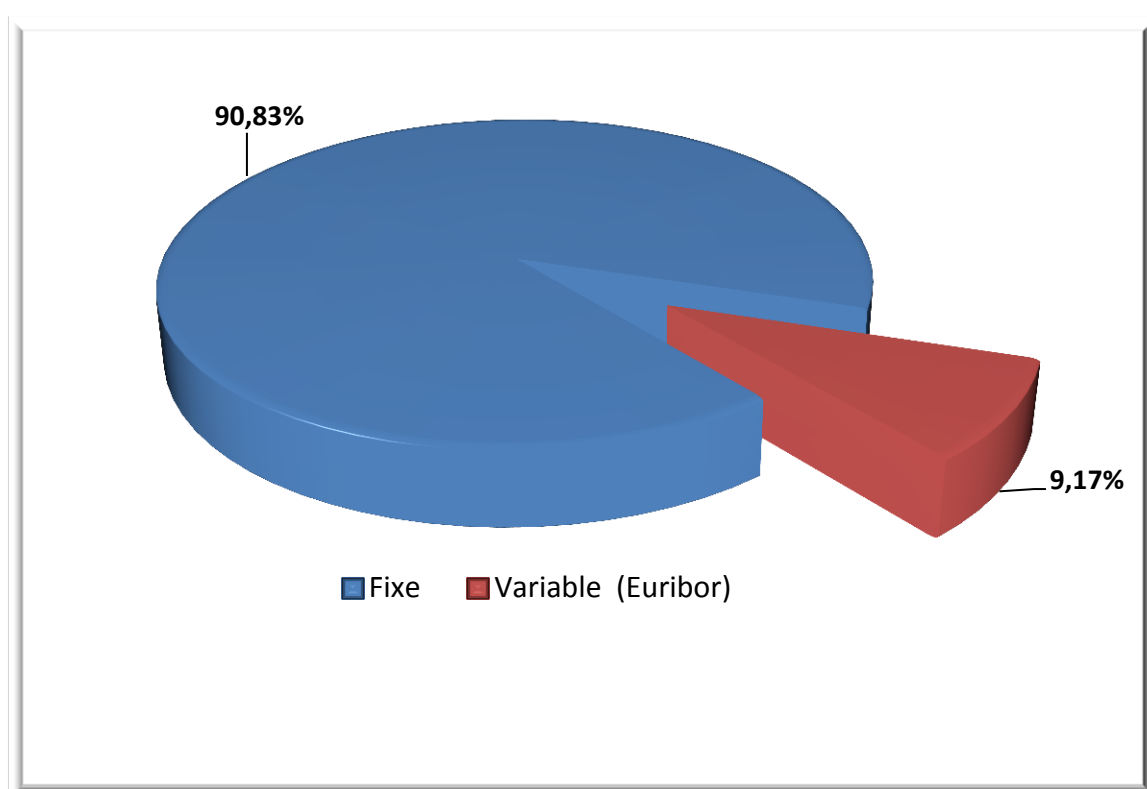
Emprunts nouveaux



Evolution des emprunts de 2001 à 2018



Encours par type de risque



La part d'emprunt à taux variable concerne des emprunts non-soutenus par le fonds de soutien en raison de leur nature peu exposée, ainsi qu'un emprunt croisé des anciens budgets annexes et du budget principal pour lequel la ville n'a pas encore levé l'option du fonds puisqu'il reste en deçà des propositions de refinancement (régime dérogatoire).

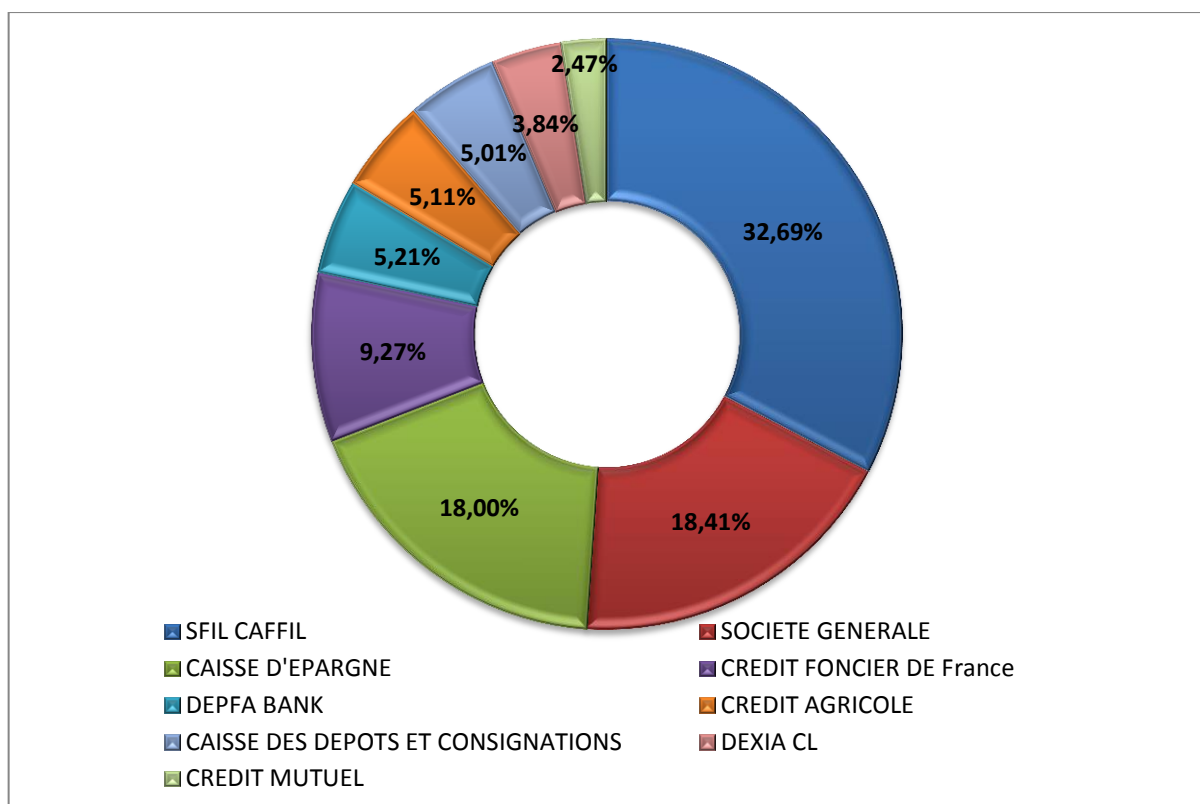
Pour ses besoins de financement, la ville diversifie ses partenaires en privilégiant des établissements présents sur le territoire.

Prêteur	CRD	% du CRD
Sfil caffil	83 400 792 €	32,69%
Société générale	46 966 918 €	18,41%
Caisse d'épargne	45 929 452 €	18,00%
Crédit foncier de France	23 648 095 €	9,27%
Depfa bank	13 280 870 €	5,21%
Crédit agricole	13 031 020 €	5,11%
Caisse des dépôts et consignations	12 776 568 €	5,01%
Dexia crédit local	9 793 601 €	3,84%
Crédit mutuel	6 295 435 €	2,47%
Ensemble des prêteurs	255 122 751 €	100,00%

La sfil caffil est présente à hauteur de 32,69 % de l'encours.

La société générale et la caisse d'épargne sont représentées à hauteur de 18 %.

Le crédit mutuel est peu présent : 2,47 % de l'encours.



Suite à la délégation de service public des parcs de stationnement souterrain, la dette du budget des parcs de stationnement est intégrée dans celle de la ville. Elle représente un capital restant dû au 31/12/2018 de 7 487 660,34 € contre 7 842 644 € au 31/12/2017.

La capacité de désendettement

La capacité de désendettement vise à mesurer le nombre d'années nécessaire pour désendetter la ville si la capacité d'autofinancement brute était entièrement affectée au remboursement de la dette. Il est conseillé d'avoir une capacité de désendettement inférieure à 12 ans. Le calcul de ce ratio est lié au niveau d'épargne qui lui-même exclut certaines recettes. En ce sens, c'est un outil financier incomplet. Toutefois, son évolution est un indicateur de la santé financière des collectivités.

Les objectifs partagés avec l'Etat prévoient une amélioration de la capacité de désendettement conforme aux enjeux locaux. La loi de programmation n'a pas retenu l'hypothèse de fixer un objectif obligatoire (12 ans) qui aurait entraîné des mesures radicales pour les communes ayant des stocks de dette importants. Par ailleurs, la nature même des composantes des épargnes (incluant ou excluant des recettes) éclaire sur certaines variations annuelles possibles. Un exercice triennal permet de lisser la pente et est plus significative qu'un focus annuel.

A ce titre, les échanges avec les services de l'Etat ont permis de partager un objectif réaliste qui résulte d'une décroissance progressive de la dette, par l'intermédiaire d'un besoin de financement négatif.

	2018	2019	2020
Capacité de désendettement	23 ans	22 ans	20 ans

Source : contrat financier

La baisse des dépenses combinée avec de meilleures recettes permet dès 2018 de descendre en-dessous de l'objectif fixé, comme en témoigne le graphique ci-dessous.



Source : prospective financière : projection du compte administratif 2018.

Cette trajectoire repose sur des besoins de financement négatifs calculés sur la différence entre la levée d'emprunt et le remboursement de capital

	2018	2019	2020
Besoin de financement contractualisé	- 3 326 021	- 3 819 166	- 4 272 789

Source : contrat financier

ANNEXE RELATIVE A LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

En déclinaison de nouveaux principes énoncés par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et traduits dans l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et selon le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, ce dernier contient une présentation rétrospective et prospective de l'évolution des emplois et effectifs ainsi que les crédits afférents.

Ce document intègre également, conformément à la Loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, un rapport sur « la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes », précise un décret publié au JO du 28 juin 2015.

Ces données permettent d'appréhender l'action du service public au travers des hommes et des femmes qui constituent le service public communal qui sait faire preuve au quotidien de son engagement, tout en acceptant les réformes indispensables à la continuité de son action. Il devra au cours des années qui viennent relever les défis collectifs de la recherche de performance et d'efficience toujours plus nécessaire pour faire face aux évolutions de la société et aux contraintes financières.

I – LA SITUATION SAINT MAURIENNE EN 2018 :

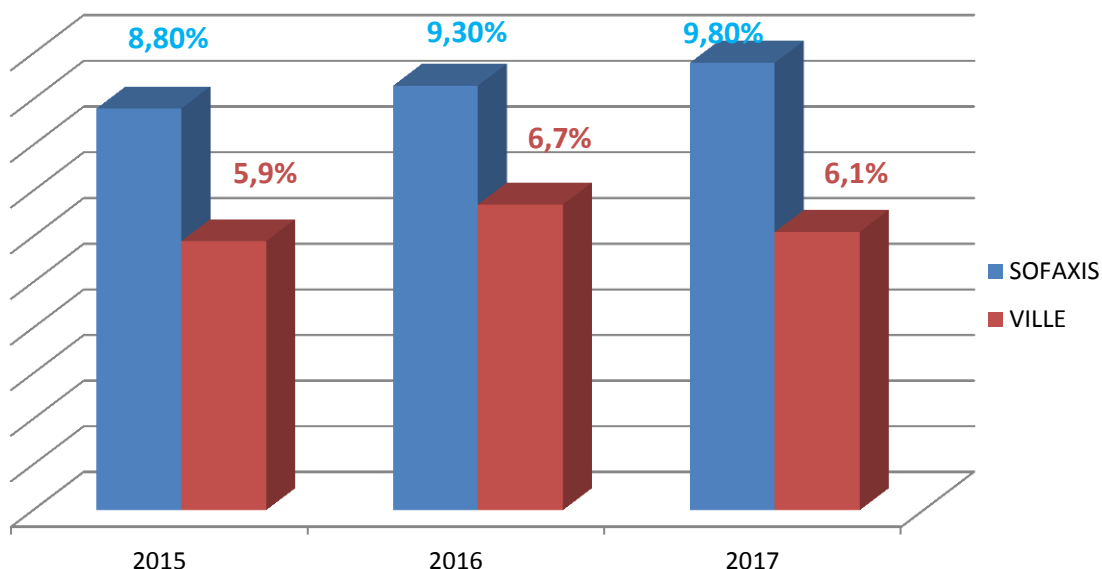
L'année 2018 a été une année de rupture pour le service public saint-maurien. Celle-ci ne résultait pas, hors transfert au dernier trimestre des agents intervenant dans le développement économique et l'équipe du musée vers l'EPT, mais d'une volonté de réduire les charges de personnels.

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Hors catégorie		Total	
	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP
01/01/2015										
Titulaire	103	99	181	176	1 084	1 069	0	0	1 368	1344
Non titulaires permanents	46	32	47	37	251	191	32	27	376	288
Total	149	131	228	213	1335	1 260	32	27	1 744	1 632
01/01/2016										
Titulaires	108	103	180	175	1085	1 069	0	0	1 373	1 348
Contractuels permanents	41	29	47	39	286	229	28	24	402	323
Total	149	132	227	214	1371	1 298	28	24	1775	1 671

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Hors catégorie		Total	
	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP
01/01/2017										
Titulaire	113	107	181	175	1 014	996	0	0	1 308	1 280
Contractuels permanents	39	27	36	27	267	224	25	21	367	301
Total	152	134	217	202	1 281	1 220	25	21	1 675	1 581
01/01/2018										
Titulaires	111	106	185	180	979	963	0	0	1 275	1 250
Contractuels permanents	33	22	28	20	276	220	25	24	362	287
Total	144	128	213	200	1 255	1 183	25	24	1 637	1 537
30/09/2018										
Titulaires	103	96	170	164	913	897	0	0	1 186	1 157
Contractuels permanents	29	19	24	18	233	193	22	21	308	252
Total	132	115	194	182	1 146	1 090	22	21	1 494	1 409

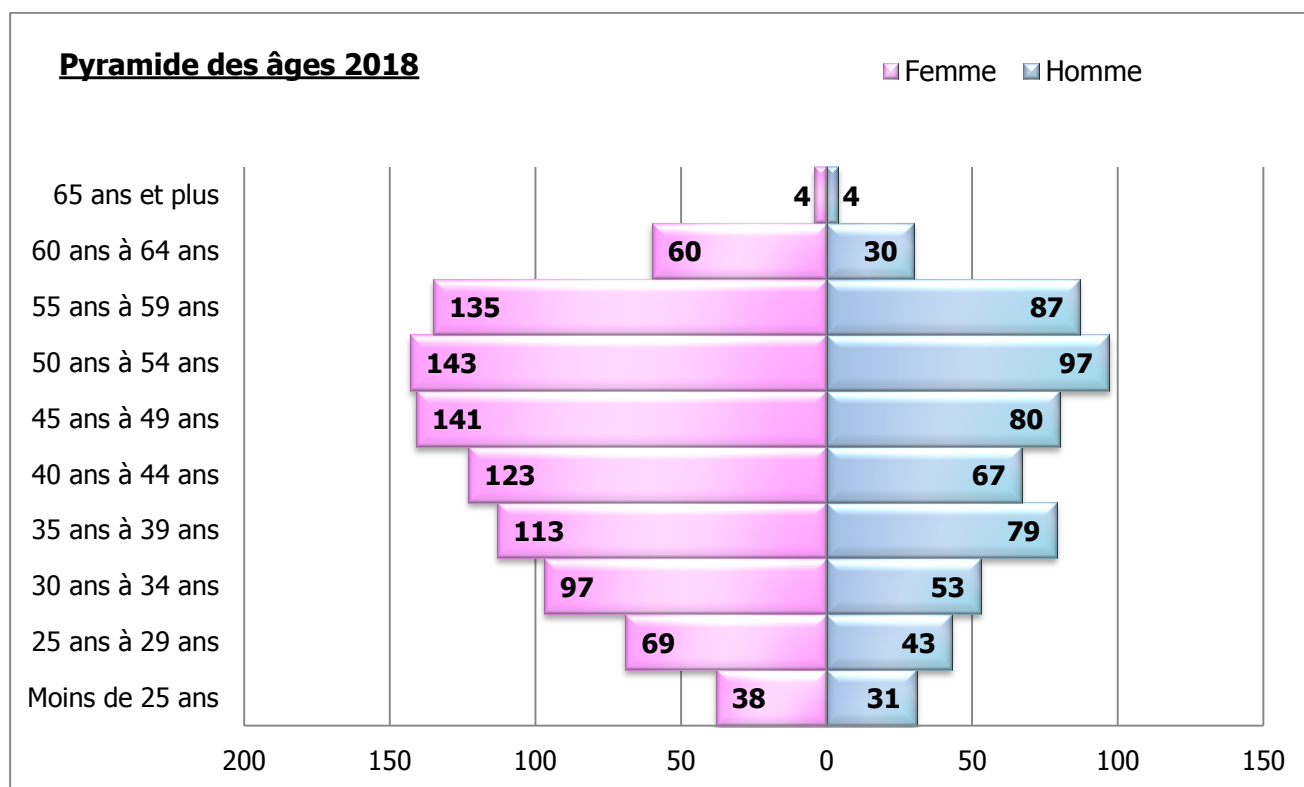
Indépendamment de ce constat quantitatif des informations qualitatives permettent de dresser un panorama plus précis de la gestion des ressources humaines communales sur cet exercice, et mieux préparer les projections 2019.

La première information concerne l'absentéisme. Celui-ci a tendance à se réduire. Les actions conduites dans ce domaine au travers des travaux du CHSCT, ainsi que l'implication managériale ont permis de ramener en dessous des moyennes nationales le taux d'absentéisme saint-maurien.



A - LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

LA PYRAMIDE DES ÂGES

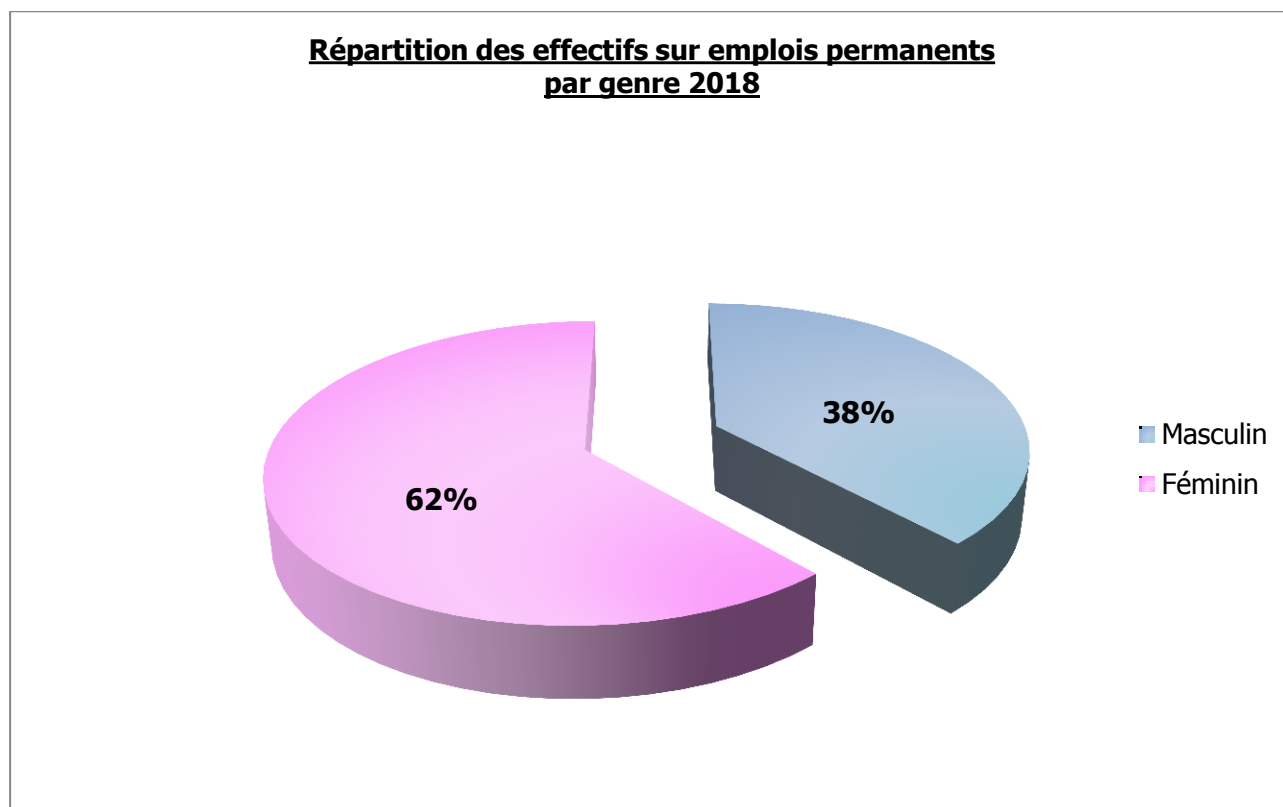


La forme de la pyramide en « champignon » témoigne d'un vieillissement des effectifs, même si l'âge moyen (43,7 ans) est proche du niveau national (44 ans). Cette forme permet d'anticiper sur une décennie les transformations probables des métiers, issues de l'évolution des technologies et mieux aborder l'évolution future de la masse salariale. Les particularités saint-mauriennes des régies (cuisine, propreté, entretien des locaux, bâtiments...) sont à croiser avec les conséquences du vieillissement, par rapport à des communes plus orientées vers des fonctions administratives, d'animation ou culturelle/sportive.

EMPLOIS PERMANENTS PAR GENRE

Au 31 octobre 2018, la collectivité emploie 923 femmes et 571 hommes sur emplois permanents (fonctionnaires et contractuels sur emplois permanents).

La répartition hommes/femmes est plus favorable aux femmes sur l'ensemble des catégories. Le comité de direction témoigne de cette parité.



RÉPARTITION PAR FILIÈRE ET PAR GENRE

Filière	Femmes	Hommes
Administrative	89%	11%
Animation	62%	38%
Culturelle	55%	45%
Médico-Sociale	99%	1%
Police municipale	39%	61%
Sportive	42%	58%
Technique	48%	52%
Hors catégorie	73%	27%
Emplois fonctionnels	33%	67%

CADRE D'EMPLOIS

Cadres d'emplois les plus féminisés

Cadre d'emplois	Féminin
Adjointes administratifs territoriaux	90%
Adjointes territoriaux du patrimoine	73%
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	100%
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	100%
Assistants territoriaux socio-éducatifs	100%
Attachés territoriaux	78%
Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	100%
Auxiliaires de puériculture territoriaux	100%
Auxiliaires de soins territoriaux	100%
Bibliothécaires territoriaux	100%
Cadres territoriaux de santé paramédicaux	100%
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	95%
Assistantes maternelles	100%
Infirmiers territoriaux en soins généraux	100%
Médecins territoriaux	100%
Opérateurs territoriaux A.P.S	100%
Psychologues territoriaux	100%
Puéricultrices territoriales	100%
Rédacteurs territoriaux	93%

Cadres d'emplois les plus masculinisés

Cadre d'emplois	Masculin
Agents de maîtrise territoriaux	88%
Chefs de service de police municipale	75%
Directeurs de police municipale	100%
Techniciens territoriaux	77%

Les métiers territoriaux restent marqués par genre malgré la neutralité des concours. Ces chiffres sont à examiner avec prudence puisque les populations de référence sont parfois faibles : exemple, il n'y a que deux directeurs de police municipale.

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE

La nature de ses missions, les évolutions technologiques, mais aussi le déroulement interne des carrières expliquent la ventilation et la répartition entre catégories. Ces données sont à manier avec prudence, puisque certaines situations locales conditionnent la forme du service public communal, avec des différences significatives dans la ventilation des cadres entre filières et grades, par rapport aux autres communes.

Répartition des effectifs (fonctionnaires et contractuels sur emplois permanents au 31/10/2018) par catégorie hiérarchique

Genre	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Emplois hors catégorie	Total général
Féminin	75	112	720	16	923
Masculin	57	82	426	6	571
Total général	132	194	1146	22	1494

La catégorie C représente 77% des effectifs, ce qui est conforme aux communes de même strate disposant de services municipaux en régie.

Le taux d'encadrement est plus faible que dans de nombreuses communes si l'on extrait du nombre de catégories A, les enseignants (voir ci-dessous).

Écart du volume indiciaire entre les sorties et les entrées par catégorie et genre

Volume indiciaire	Sexe	Sorties	Entrées	Différentiel
Catégorie A	Féminin	14 936,47	58 417,57	-43 481,10
	Masculin	12 550,87	46 467,23	-33 916,37
Total Catégorie A		27 487,33	104 884,80	-77 397,47
Catégorie B	Féminin	12 143,03	42 732,87	-30 589,83
	Masculin	20 533,20	50 803,60	-30 270,40
Total Catégorie B		32 676,23	93 536,47	-60 860,23
Catégorie C	Féminin	50 578,07	204 872,40	-154 294,33
	Masculin	49 978,77	147 471,83	-97 493,07
Total Catégorie C		100 556,83	352 344,23	-251 787,40
Emplois hors catégorie	Masculin	5 880,33	6 667,00	-786,67
Total emplois hors catégorie		5 880,33	6 667,00	-786,67
Total général		166 600,73	557 432,50	-390 831,77

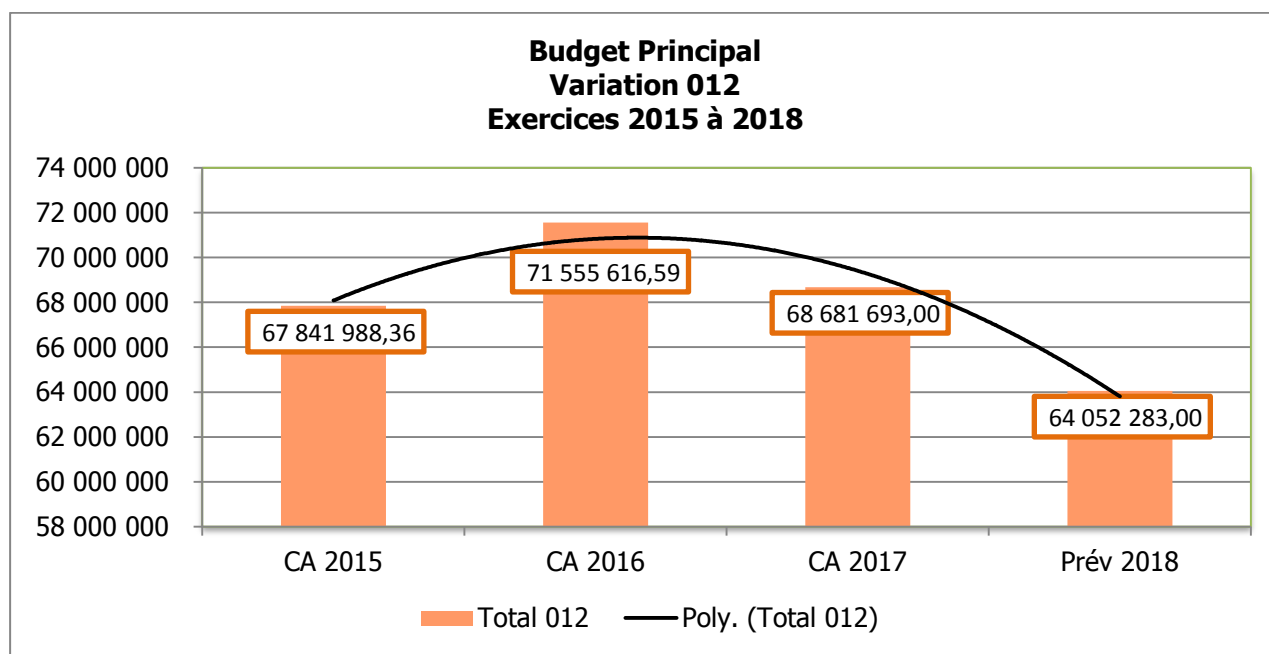
ZOOM SUR LA CATÉGORIE STATUTAIRE : A

Filière statutaire	Nombre d'agents		Equivalent Temps Plein		Total des agents	Total Equivalent Temps Plein
	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin		
Administrative	28	8	27,60	8,00	36	35,60
Culturelle	29	38	23,82	28,33	67	52,15
Emplois fonctionnels	1	2	1,00	2,00	3	3,00
Médico-Sociale	12	0	10,90	0,00	12	10,90
Police municipale	0	2	0,00	2,00	2	2,00
Sportive	1	1	1,00	1,00	2	2,00
Technique	4	6	4,00	5,93	10	9,93
Total général	75	57	68,32	47,26	132	115,58

Le nombre d'ETP - 115 - nous ramène au début des années 2000 avec une différence notable qui réside dans le poids particulier : les équipements culturels et tout particulièrement le Conservatoire à Rayonnement Régional impacte fortement le niveau des effectifs de catégorie A.

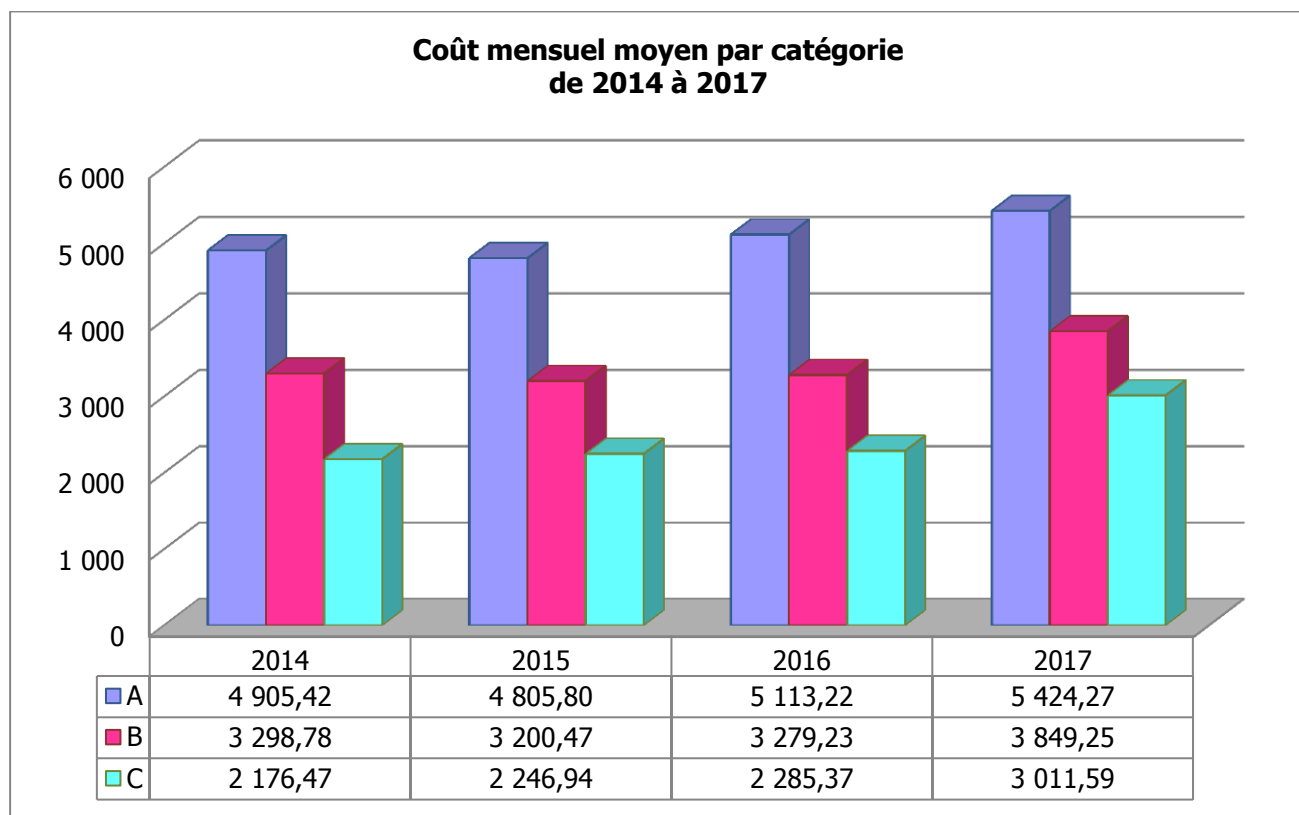
Hors filière culturelle, le nombre d'agents relevant de la catégorie A est très inférieur à celui constaté sur les villes de même strate démographique.

B - LES DEPENSES DE PERSONNEL :



Le graphique témoigne de la maîtrise de la masse salariale qui a connu une forte baisse sur l'exercice 2018. Celle-ci résulte du non-remplacement d'agents sortis des effectifs (départ en retraite, mobilités non remplacées par une rationalisation des tâches) et d'orientations arrêtées ou issues du changement institutionnel.

COÛT MOYEN CHARGÉ



L'évolution des coûts moyens chargés atteste des hausses exogènes qui s'imposent aux collectivités et qui résultent à la fois de l'augmentation des cotisations patronales et des mesures du PPCR.

Pour absorber ces augmentations, la maîtrise de la masse salariale impose des efforts de structure. Les moyennes n'ayant d'autres valeurs que de lisser des populations, elles ne reflètent ni les évolutions salariales, ni le déroulement des carrières. De nombreux agents de catégories C ont des salaires assez faibles. De même, un jeune (en grade) attaché malgré son engagement n'a pas un salaire plus élevé qu'un agent de maîtrise effectuant des astreintes rémunérées. Ces difficultés souvent issues de la mécanique des grilles indiciaires conditionnent des choix de carrière.

Données relatives à la nouvelle bonification indiciaire (NBI).

2015			
Catégorie	Sexe		Montant
CAT A	H	17	18 540,19
	F	36	35 052,90
CAT B	H	29	22 660,04
	F	24	14 521,64
CAT C	H	67	41 515,71
	F	147	85 392,41
Total		320	217 682,89

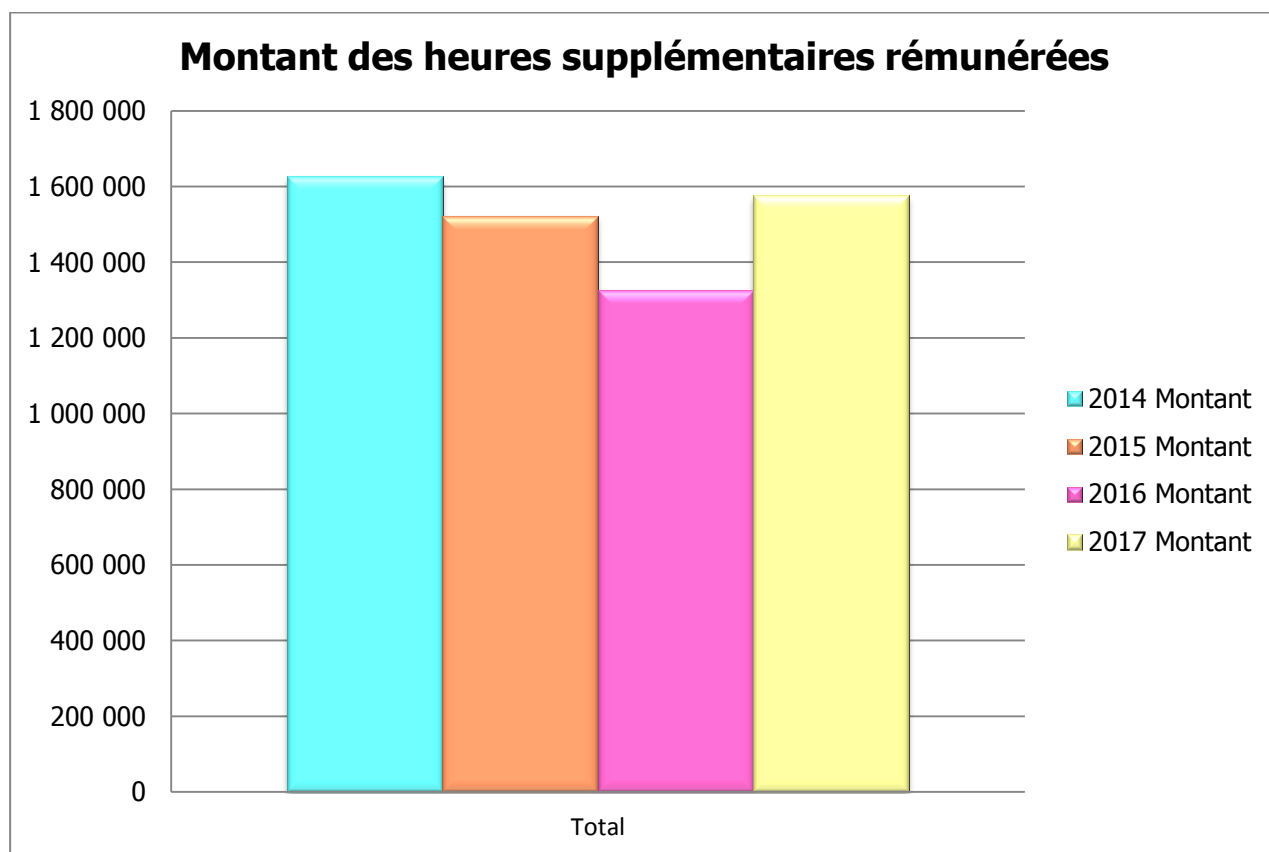
2016			
Catégorie	Sexe		Montant
CAT A	H	14	18 550,35
	F	41	42 245,42
CAT B	H	42	34 270,23
	F	32	23 086,60
CAT C	H	77	48 355,82
	F	186	105 285,94
Total		392	271 794,36

2017			
Catégorie	Sexe		Montant
CAT A	H	14	18 243,41
	F	43	41 591,32
CAT B	H	40	31 033,57
	F	39	24 087,95
CAT C	H	88	52 749,97
	F	191	99 611,25
Total		415	267 317,47

HEURES SUPPLÉMENTAIRES

2014		2015		2016		2017	
Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nbre	Montant
83 315,90	1 627 407,46	77 803,25	1 521 176,12	67 519,36	1 325 564,58	76 063,18	1 577 189,95

La question des heures supplémentaires a été régulièrement évoquée dans les différents rapports de la Chambre. Depuis 2014, leur volume a diminué, malgré les mesures « Vigipirate ». Les efforts de rationalisation d'emploi des agents et l'organisation des services ont été les vecteurs de cette transformation.



Les enveloppes d'heures supplémentaires ont été maintenues malgré les aléas climatiques, les missions de sécurité liés à une menace toujours présente.

En 2018, un effort conséquent a été demandé aux services pour limiter le coût de ces heures.

C – TEMPS DE TRAVAIL ET AVANTAGES EN NATURE :

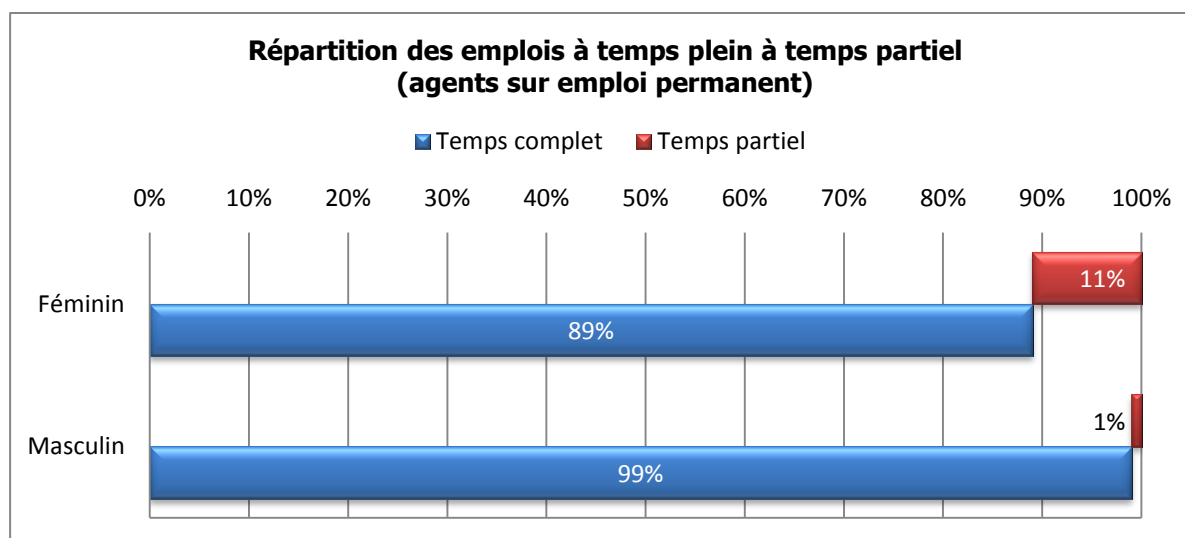
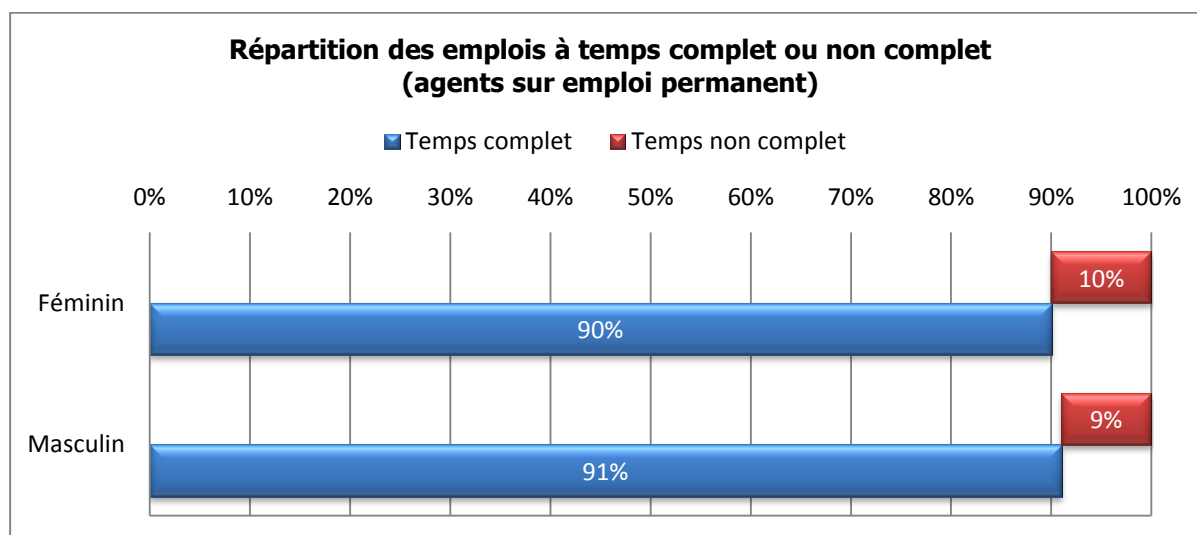
TEMPS DE TRAVAIL

Les cycles de travail des agents de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés sont sur la base annuelle de 1 607 heures.

Les services de la Ville fonctionnent sur une base de 39 heures par semaine avec attribution de jours de congés et ARTT de compensation.

Les cycles de travail ont fait l'objet d'un recensement général validé par le Comité Technique Paritaire et sont adaptés aux besoins des services notamment en termes d'accueil des usagers.

QUOTITÉS DE TEMPS DE TRAVAIL



AVANTAGES EN NATURE

La chambre a régulièrement fait observer que les règles des avantages en nature n'étaient pas respectées. L'adoption de la délibération cadre de 2014 sur les véhicules a permis de réglementer ces usages.

Concernant les avantages en nature, 2 types d'avantages sont recensés :

Avantage véhicule	2014	2015	2016	2017	2018
Montant	0,00	0,00	40 505,47	34 074,66	24 599,73
Nombre d'agents	0	0	59	52	36

L'adoption de la délibération relative aux véhicules de service n'est devenue effective qu'en 2015 avec une imputation à N+1.

Avantage logement	2014	2015	2016	2017
Montant	91 838,64	88 518,09	75 641,39	71 852,40
Nombre d'agents	49	41	43	37

L'évolution du patrimoine immobilier de la ville explique en bonne partie la baisse tendancielle du nombre de logements ainsi que des choix municipaux de ne concéder ces logements que sur des missions strictement encadrées.

II – PROSPECTIVE RESSOURCES HUMAINES 2019

Les actions engagées en terme de maîtrise des dépenses de personnel demeurent.

Les modifications institutionnelles prises en cours d'exercice 2018 trouveront leur plein effet sur l'année 2019, notamment pour les transferts à l'EPT et les mutations au CCAS.

A l'inverse, le choix des agents municipaux travaillant à l'EPIC implique que la mise à disposition nécessite l'inscription de crédits en dépenses de personnel alors même que cette dépense est compensée en recettes.

Contrairement à l'exercice 2018, durant lequel les mesures nationales ont été gelées, plusieurs éléments exogènes impacteront l'évolution de la masse salariale à compter de janvier 2019 :

- réactivation des mesures du PPCR avec des reclassements indiciaires qui impactent la masse salariale,
- mise en œuvre de la seconde partie du transfert primes/points pour certaines catégories A,
- rattachement des éducateurs de jeunes enfants en catégorie A,
- rééquilibrage potentiel de l'augmentation de CSG,
- des avancements d'échelons,
- du coût des élections européennes,

- du RIFSEP des techniciens et bibliothécaires,
- des recrutements de policiers municipaux, profession affectée par des mobilités fortes pour les gros services qui sont victimes de la concurrence liée à l'émergence de nombreuses PM de proximité qui utilisent les agents déjà formés pour monter en puissance.

Sans ces mesures, le BP 2019 se serait élevé à moins de 62 millions d'euros. Au final, le montant prévisionnel à inscrire au BP 2019 est estimé à 64 200 000€ soit près de – 1,99% de baisse par rapport au BP 2018.

En termes de fonctionnement et d'organisation, trois chantiers majeurs jalonnent l'exercice 2019 pour la direction des ressources humaines :

- la mise en œuvre du prélèvement à la source,
- la mise en place d'une gestion informatisée des temps de travail,
- l'application de l'indice de Bradford pour réduire l'absentéisme compressible.

Evolution 2014 – 2018 des dépenses RH sur une base d'effectifs constants tels que constatés en 2014

